



PRÉFÈTE DE  
SEINE-ET-MARNE



© Gonzales

# L'égalité Femmes - Hommes dans le sport

Repères internationaux et nationaux  
Enjeux et perspectives en Seine-et-Marne

# L'ÉGALITE FEMMES – HOMMES DANS LE SPORT

REPERES INTERNATIONAUX ET NATIONAUX  
ENJEUX ET PERSPECTIVES EN SEINE ET MARNE

Cet ouvrage résulte d'un travail initié et mené par le pôle sport pour tous de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et la délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de Seine-et-Marne.

Il a été réalisé en étroite partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), le Conseil Général de Seine-et-Marne, la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France (DRJSCS), le pôle ressource national sport éducation mixités, citoyenneté (SEMC) et l'association FEMIX' Sports (Femmes Mixité sports).

Ont participé ou contribué à la rédaction :

- DDCS de Seine-et-Marne : Philippe BAYLAC, Christian BOYARD, Vincent BRIERE, Sophie RATIEUVILLE, Catherine SEURRE
- CDOS de Seine-et-Marne : Annie LEROY, Julie SCHRAM
- Conseil Général de Seine-et-Marne : Isabelle CHUSSEAU
- DRJSCS d'Ile-de-France : Robert BOUCHOULE
- Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative: Michèle TOUSSAINT- Direction des sports - bureau des relations internationales
- Pôle ressource national sport éducation mixités, citoyenneté (SEMC) : Emily BARDELLI, Anne Laure CHASSET, Renaud DE VEZINS, Stéphanie MAHUET-LEWANDOWSKI
- Association FEMIX' Sports : Béatrice PALIERNE, Floriane VARETTA,
- FSCF : présidente de la commission féminine de la FSCF pour le groupe national Femmes et sport –GNFS 2011 Carole BRETTEVILLE

NB : tous les textes apparaissant dans ce guide en **bleu** renvoient à des liens vers des sites et/ou documents Internet

Première édition – Janvier 2013



MINISTÈRE DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE,  
DE L'ÉDUCATION  
POPULAIRE ET DE  
LA VIE ASSOCIATIVE

**SEMC**  
Sport  
Éducation  
Mixités  
Citoyenneté



**SEINE & MARNE 77**  
LE DÉPARTEMENT





# Sommaire

Sommaire.....	3
Editorial .....	4
Le mot des partenaires départementaux.....	5
Conseil Général de Seine-et-Marne .....	5
Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine-et-Marne.....	6
Introduction .....	7
Partie 1 : Contexte International.....	9
1.1) Les Nations Unies .....	9
1.2) L'UNESCO (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization) ..	10
1.3) Le Comité International Olympique .....	11
1.4) Autres actions : l'exemple du Canada .....	11
1.5) Le Conseil de l'Europe .....	12
1.6) L'Union Européenne.....	13
1.7) Quelques exemples d'actions menées dans des pays européens .....	15
Partie 2 : Le contexte français.....	17
2.1) La réglementation en vigueur .....	17
2.2) Le constat : des progrès qui restent encore très insuffisants.....	17
2.2.1) La pratique sportive féminine .....	20
2.2.2) La place des femmes au sein de l'élite sportive .....	20
2.2.3) L'accès des femmes aux fonctions de dirigeantes associatives.....	21
2.2.4) L'accès des femmes aux métiers du sport .....	22
2.3) Les actions et engagements à l'échelon national .....	22
2.3.1) Le Parlement.....	22
2.3.2) Le Gouvernement .....	23
2.3.3) Le pôle ressource national sport éducation mixité citoyenneté (SEMC) .....	29
2.3.4) Les collectivités locales .....	34
2.3.5) Le CNOSF.....	35
2.3.6) Un exemple d'association spécialisée dans l'approche de genre : FEMIX'	
Sports (femmes mixité sports) .....	35
Partie 3 : Les organisations régionales et départementales : leurs actions et engagements ..	37
3.1) L'Etat.....	38
3.1.1) la DRJSCS d'Ile-de-France .....	38
3.1.2) La Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'égalité d'Ile-de-	
France (DRDFE).....	39
.....	39
3.1.3) La DDCS de Seine-et-Marne .....	40
3.2) Les collectivités territoriales.....	46
3.2.1) le Conseil Régional d'Ile-de-France .....	46
3.2.2) Le Conseil Général de Seine-et-Marne .....	47
3.3) Le mouvement sportif .....	48
3.3.1) Le Comité Régional Olympique et sportif d'Ile-de-France (CROSIF) .....	48
3.3.2) Le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de Seine-et-Marne	49
Partie 4 : Des bonnes pratiques en Seine-et-Marne, des leviers d'actions .....	53
4.1) Les bonnes pratiques .....	53
4.2) Leviers d'action .....	58
Conclusion .....	66
Annexes .....	67
Adresses utiles– organismes ressources.....	67
Bibliographie .....	69
Lexique .....	75
Liste des documents complémentaires .....	77

## Editorial

Malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics, notamment législatifs et réglementaires, en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les pans de la société : parité en politique, prise de responsabilités dans le monde économique, égalité professionnelle, partage des tâches domestiques, force est de constater que des obstacles persistent.

C'est dans ce contexte que le comité interministériel des droits des femmes s'est réuni le 30 novembre 2012, sous la présidence de Monsieur le Premier ministre, afin de définir les grands axes de progrès à mettre en œuvre pour les années à venir.

Le domaine du sport, souvent considéré comme étant dominé par des valeurs « masculines » n'échappe pas à ces constats d'inégalités malgré des évolutions notables ces dernières années, tant en ce qui concerne l'accès à la pratique que la prise de responsabilités dans les instances dirigeantes.

Cependant, des engagements fermes, pris à tous les niveaux (Nations Unies, Europe, France), en lien avec le mouvement sportif (CIO, CNOSF, CROS et CDOS), doivent permettre, au terme de la prochaine olympiade, d'aboutir à de réelles avancées dans ces domaines.

L'Etat, en Seine-et-Marne, s'est engagé depuis 2012 dans cette démarche de progrès en s'appuyant sur un partenariat éprouvé depuis longtemps, avec le conseil général et le comité départemental olympique et sportif notamment, et en associant les acteurs de terrain qu'ils appartiennent au mouvement sportif et associatif ou au secteur de l'éducation – professeurs d'éducation physique et sportive, responsables de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), par exemple.

Ce guide, destiné au plus grand nombre, n'est pas un aboutissement mais un point de départ dans la construction d'une culture et de pratiques communes sur ces sujets et dans l'appropriation et l'application, par chacun, dans son quotidien, de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il a vocation, de fait, à évoluer et à être complété par les apports de l'ensemble des structures concernées.

Je forme ainsi le vœu que soit constitué, à terme, un véritable réseau participatif d'acteurs et actrices volontaristes pour l'égal accès des femmes et des hommes aux pratiques et aux responsabilités dans le domaine du sport.

**Nicole Klein**  
Préfète de Seine-et-Marne

# Le mot des partenaires départementaux

## Conseil Général de Seine-et-Marne

Partenaire incontournable du sport, le Département soutient le développement de l'ensemble des pratiques sportives tant scolaires, que de loisirs et de compétition. Il consacre chaque année plus de 10 millions d'euros au développement du sport et de ses infrastructures.

Parce que chacun doit pouvoir accéder à la pratique sportive et à l'épanouissement qu'elle procure, notre collectivité a fait du « Sport pour tous » un axe prioritaire de sa politique et encourage en ce sens activement les structures et associations qui œuvrent en faveur du développement du sport féminin.

En parallèle, le Conseil général de Seine-et-Marne mène différentes actions pour mettre en lumière et encourager dès le plus jeune âge la mixité dans la pratique sportive dans les écoles multisports. Cette question de la place des femmes a d'ailleurs été débattue lors de la Rencontre Annuelle du Sport 2011 dans l'optique de changer certaines mentalités sur la place des femmes dans la structure sportive et les instances dirigeantes.

Il est important de s'approprier et de mettre en œuvre les bonnes pratiques évoquées dans ce guide. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons faire avancer les choses.

### **Jean-Pierre Bontoux**

Premier Vice-Président chargé de la  
Jeunesse,  
des Sports et de la prévention spécialisée

### **Vincent Eblé**

Sénateur  
Président du Conseil Général de Seine-et-  
Marne

## Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine-et-Marne

Le dossier « femmes et sports » est un dossier encore neuf et pourtant historiquement ancien. On peut remonter aux premiers jeux de l'Antiquité grecque qui surent faire une place limitée aux femmes, hors des jeux olympiques, lors des jeux d'Héra. On peut aussi rappeler que Pierre de Coubertin, en réinstaurant les Jeux en 1896, exclut catégoriquement les femmes en leur réservant le rôle de «couronner le vainqueur». Pourtant, dès le début du XXème siècle, les femmes furent admises à certaines épreuves, golf, tennis, tir à l'arc, voile, patinage. En 1928, la décision fut prise d'inclure les femmes dans les Jeux et la participation des femmes fut désormais en progression continue, même si elle pourrait être aujourd'hui plus rapide.

Il faut attendre ces quinze dernières années pour que de nombreuses rencontres institutionnelles et associatives débattent du sport féminin entraînant déclarations communes et création de réseaux. Il existe depuis une dizaine d'années plusieurs réseaux internationaux décrits dans la première partie de ce guide. Il semble donc opportun que la Seine-et-Marne se mette au diapason de toutes ces initiatives. La mise en perspective historique ne saurait faire oublier les disparités géographiques.

Contrairement à d'autres thématiques de l'égalité des chances, la pratique sportive féminine correspond au partage classique du nord et du sud de l'Europe. Par exemple, selon l'étude COMPASS réalisée à l'initiative du Conseil de l'Europe en 1999, 70% des femmes suédoises pratiquent un sport (taux identique à celui des hommes) contre seulement 15% des femmes italiennes (32% des hommes). Il est intéressant de noter également une grande diversité des autorités responsables : gouvernements, autorités locales (pays du sud), gouvernements locaux, mais aussi syndicats et églises prennent en charge les activités sportives.

C'est pourquoi il semble judicieux de maintenir l'objectif fédérateur de l'égalité des chances, surtout si l'on sait que dans les activités culturelles des Européens, le sport arrive après la fréquentation du cinéma, des bibliothèques et des monuments historiques, mais avant les musées, les concerts ou le théâtre.

Pour conclure, il faut souligner l'importance des responsabilités des femmes dans l'encadrement et la prise de décision des organisations et mouvements sportifs. En effet, l'accès des filles et des femmes à tous les sports doit retenir notre attention mais cet accès ne se réalisera que si les femmes sont reconnues et acceptées dans les structures sportives à tous niveaux. Les actrices du monde sportif, rencontrées lors de différentes manifestations, ont toutes insisté sur le retard important de leur reconnaissance dans les instances de décision et sur la nécessité d'être pleinement associées à l'avenir du sport de haut niveau. L'expérience accumulée, les enseignements tirés de vraies réussites, mais aussi de cuisants échecs permettront d'aboutir à de nouvelles avancées.

**Denis Daune**  
Président du Comité Départemental  
Olympique et Sportif

# Introduction

Vous intervenez pour mettre en place des activités physiques et sportives auprès d'un public d'enfants, de jeunes, d'adultes, de seniors...

Vous êtes une collectivité locale, un club, un comité sportif départemental ou régional, un collège, un lycée...

Avez-vous déjà réfléchi à l'attention que vous portez aux femmes et aux jeunes filles au sein de votre structure ?

Combien y a t il de pratiquantes ?

Combien de femmes sont impliquées dans les instances dirigeantes et à quels postes ?

Combien de femmes sont éducatrices ?

Est-ce que l'offre en matière de pratique sportive correspond aux attentes des pratiquantes ?

Les horaires proposés sont-ils adaptés ?

Voici autant d'interrogations que ce guide pourra susciter chez vous.

Des exemples de « bonnes pratiques » vous sont également présentés et pourront peut-être vous donner des repères et des idées pour mieux comprendre et pour mieux agir.

Ce guide est l'un des travaux menés dans le cadre de la réponse à un appel à projets lancé début 2012 par le ministère chargé des sports. La DDCS de Seine-et-Marne y a répondu et a obtenu du ministère des crédits lui permettant de mettre en place un plan d'actions sur le sujet.

Il fait suite à plusieurs mois de travaux et concertations avec le mouvement sportif, en partenariat avec le CDOS et le Conseil Général de Seine-et-Marne.

Plus précisément, la démarche initiée est la suivante :

- Janvier 2012 : rédaction d'un appel à projet conjoint au sein de la DDCS par la déléguée départementale aux droits des femmes (DDFE) et le pôle sports pour tous ;
- Avril-juin 2012 :
  - Mise en place d'un comité de pilotage départemental dédié à la thématique et animé par la DDCS en partenariat avec le CDOS, le Conseil Général et la DRJSCS ;
  - Détermination d'une stratégie d'action;
  - Elaboration d'un dispositif d'observation destiné à être pérennisé s'appuyant sur :
    1. les demandes de subventions des associations (étude des demandes 2011 et 2012) au titre des crédits de la part territoriale du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) afin de repérer les actions exemplaires (à, si possible, modéliser et mutualiser) et déterminer des typologies d'actions
    2. un questionnaire envoyé de manière dématérialisé à 2 500 clubs pour mesurer la place de la pratique féminine ainsi que de l'accès des femmes aux responsabilités d'autre part ;



- Juillet-septembre 2012 : rencontre avec des responsables d'associations sportives repérées comme exemplaires;
- Octobre 2012 : tenue de deux réunions territoriales (une quarantaine de personnes pour chacune) avec des responsables d'associations sportives pour notamment faire état de la démarche engagée et des premiers résultats obtenus et échanger sur la possible modélisation de certaines actions ;
- Novembre-décembre 2012 :
  - Rencontre avec des responsables de l'association FEMIX' Sports, laquelle est associée aux actions menées et apporte son concours à la démarche ;
  - Rédaction d'un guide présenté sous forme dématérialisée (clé USB). Une première version est distribuée lors du colloque. Il sera actualisé périodiquement et téléchargeable en ligne ;
- Préparation d'un colloque se tenant le 29 janvier 2013 à Ozoir-la-Ferrière sous la présidence de la Préfète et sous le haut patronage de Madame la Ministre des Droits des Femmes, porte parole du gouvernement et de Madame la Ministre des Sports, e la Jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. L'objectif de ce colloque est de faire état des politiques ministérielles, de la démarche engagée en Seine-et-Marne, des résultats obtenus, des actions modélisées et au vu de l'ensemble de ces éléments, de tracer des perspectives de travail et d'action (qui seront ensuite à affiner) pour la prochaine olympiade.

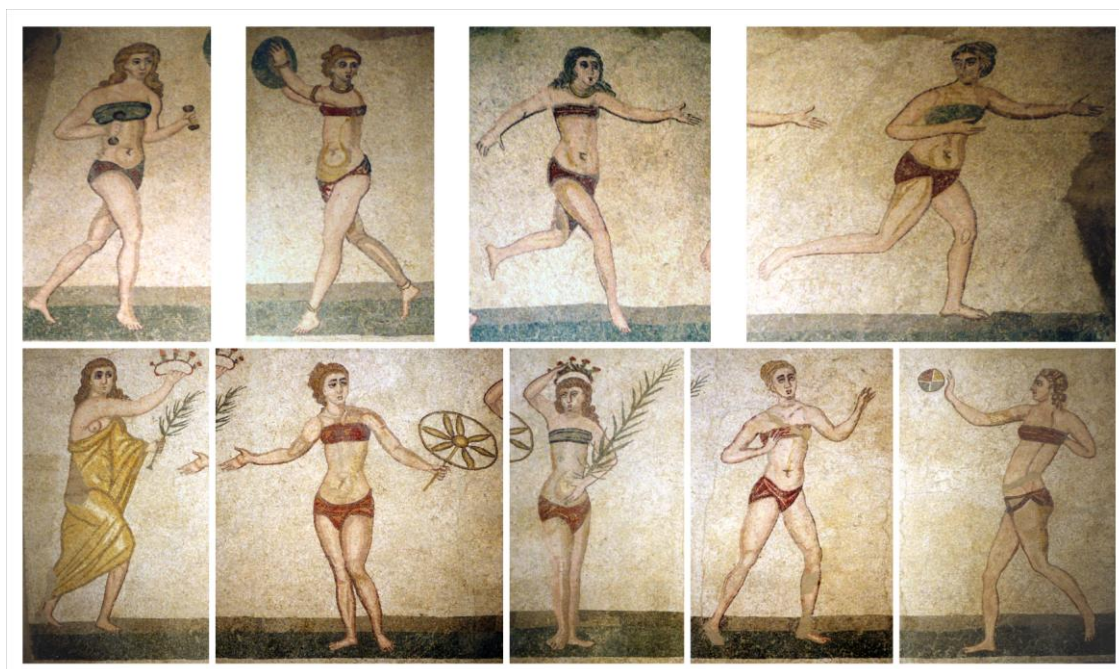


**PANORAMIC**  
Tél: 01 49 11 64 19

No: 00037064. 000018Date: 11.04.2010Credit: Hacid / Fep / Panoramic  
Caption: Christelle Daunay (FRA) et Fred Bouvier (FRA) – Marathon de Paris –



## Partie 1 : Contexte International



Mosaïques de La villa romaine du Casale – Piazza Armerina – Sicile (sa construction a débuté à la fin du IIIe siècle.

Elle compte une trentaine de pièces décorées de 3500 m<sup>2</sup> de mosaïques) (source Wikipedia)

Si, dès les premiers jeux de l'Antiquité grecque, les femmes trouvèrent une place, certes très limitée, et en dehors des jeux olympiques, lors des jeux d'Héra, la prise de conscience de la nécessité de renforcer et de promouvoir la pratique sportive féminine et l'accès des femmes aux responsabilités dans le domaine du sport est beaucoup plus récente. Elle remonte principalement aux années 1990. La **déclaration de Brighton** de 1994 organisée par le British Sports Council avec l'appui du Comité International Olympique (CIO) en offre une illustration. Cette conférence a conduit à la création du Groupe international des femmes (**International Working Group**) qui est une organisation totalement indépendante tenant des conférences tous les quatre ans sur la prise de responsabilité des femmes dans les associations (la prochaine conférence aura lieu à Helsinki en 2014) et recensant toutes les actions mises en place dans le monde.

### 1.1) Les Nations Unies

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 18 décembre 1979 une **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**. Celle-ci est entrée en vigueur en tant que traité international le 3 septembre 1981 après avoir été ratifiée par 20 pays. Dix ans après son adoption, en 1989, c'est presque une centaine de pays qui se sont engagés à en respecter les clauses. Ce texte, très général, et qui n'évoque pas spécifiquement le sport, demeure néanmoins le fondement de l'action publique sur l'égal accès des femmes et des hommes à la pratique sportive et à la prise de responsabilités.

Le droit au sport et à l'activité physique est établi depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. En 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme a énoncé un cadre de droits et de devoirs et reconnu que « toute personne a droit au repos et aux loisirs » (article 24); « l'éducation doit viser au plein développement de la personnalité humaine... »

(article 26) et « toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté... » (article 27).

La **brochure**, dont la couverture est illustrée ci-dessous, a été publiée en 2007 par les Nations Unies pour promouvoir la réalisation des objectifs fixés lors de la déclaration de Pékin.



© Nations Unies

Les Nations Unies ont adopté en 2004 une résolution intitulée « Le sport en tant que moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix ». Cette résolution vise à encourager les gouvernements et les organisations internationales à collaborer afin de favoriser une culture de paix, d'égalité sociale et d'égalité des sexes et de promouvoir le dialogue et l'harmonie.

Enfin, dernièrement, les Nations Unies se sont engagées dans de très nombreuses opérations (Année internationale du sport et de l'éducation physique, plan d'actions...).

## **1.2) L'UNESCO (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization)**

La Charte internationale de l'éducation physique et du sport, article premier de l'UNESCO, dispose que «La pratique de l'éducation physique et du sport est un droit fondamental pour tous.»

L'UNESCO traite à travers l'un de ses thèmes majeurs « Sciences sociales et humaines » de la question de la lutte contre la marginalisation des femmes dans le milieu du sport et de l'augmentation de leur participation aux programmes de sport.

En 2004, à l'issue de la quatrième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport, l'UNESCO et la Grèce se sont associés pour mettre en place un Observatoire sur « les femmes, le sport et l'éducation physique » qui permettra de recueillir, d'analyser, d'organiser et de diffuser l'information dans le monde entier.

Plus de précisions figurent à cette [adresse](#).

### **1.3) Le Comité International Olympique**

Depuis 1996, le programme de sensibilisation sur le sujet mené par le CIO est complété par l'organisation, tous les quatre ans, d'une conférence mondiale sur la femme et le sport, laquelle a pour objet d'évaluer les progrès accomplis dans ce domaine au sein du mouvement olympique et de définir une ligne d'actions prioritaires visant à améliorer et accroître la participation des femmes et des filles dans le sport : la 5<sup>ème</sup> conférence s'est déroulée le 18 février 2012 à [Los Angeles](#).



©IOC/Richard Juilliant/trophées « Femmes et Sport 2010 »

Par ailleurs, en mars 2004 le Comité International Olympique a créé une Commission à part entière « **FEMME ET SPORT** » qui se réunit une fois par an. Sur la base des recommandations formulées par la commission, le département de la coopération internationale et du développement du CIO établit et met en œuvre un programme d'actions.

### **1.4) Autres actions : l'exemple du Canada**

Il existe également d'autres actions comme celles conduites par l'association canadienne des entraîneurs (ACE), qui met en place un programme spécifique à l'intention des femmes



afin d'augmenter la proportion de femmes entraîneuses à tous les niveaux sportifs. L'ACE fournit aux entraîneuses toute une panoplie de formations, d'aides financières et d'outils permettant une amélioration de leur situation : depuis 1987, plus de 500 femmes entraîneuses ont bénéficié de programmes et ont reçu des bourses de perfectionnement et d'apprentissage.

### 1.5) Le Conseil de l'Europe

Quel que soit le pays ou l'institution européenne concerné, la place du sport féminin est une question considérée comme de plus en plus importante. Le Conseil de l'Europe recommande à tous les pays européens de prendre en compte l'approche intégrée de l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous leurs débats et dans la mise en place de leurs politiques.

Ainsi, l'approche du genre (« gendermainstreaming ») est intégrée à toutes les politiques européennes. Elle fait partie de la **recommandation CM/Rec (2007)13 du Conseil de l'Europe**, de la Commission Européenne (Union Européenne) qui a adopté sa feuille de route pour l'égalité entre les hommes et les femmes en mars 2006. Cette dernière a édité l'**eurobaromètre** en 2009, une enquête européenne qui s'est déroulée du 02/10/2009 au 19/10/2009. Le troisième constat, fait lors de cette étude, est que les femmes font moins d'activités physiques que les hommes quel que soit le pays.

Par ailleurs, le 11 mai 2007, le Conseil de l'Europe a adopté la Résolution CM/Res (2007) 8 instituant l'Accord Partiel Elargi sur le Sport (APES) dans le but de donner un élan nouveau à la coopération paneuropéenne et de relever les défis auxquels le sport doit actuellement faire face en Europe – poursuivant ainsi une activité de plus de 30 ans dans ce domaine. Les objectifs de l'APES sont la promotion du sport et des valeurs positives qu'il représente, la mise au point de normes internationales et l'établissement d'un cadre pour une plateforme paneuropéenne de coopération intergouvernementale en matière de sport. Il veut aussi aider les autorités publiques des Etats membres, les fédérations sportives et les ONG à promouvoir le sport et à le rendre plus sain et plus juste dans le cadre d'une meilleure gouvernance.

Dans cette perspective, l'APES a demandé aux 34 pays signataires de prendre en compte l'approche intégrée du genre dans tout débat politique.

Lors de la réunion plénière annuelle du Comité de direction de l'APES en juin 2011, les délégués de l'APES ont eu pour la première fois un échange de vues sur les activités concernant les femmes et le sport, priorité de l'année 2012. Ils ont confirmé que l'APES devait poursuivre ses travaux dans ce domaine : études et publications sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la pratique sportive à tous les niveaux, du loisir à la compétition, conférences politiques, activités de formation et de sensibilisation.

Plusieurs participants ont souligné la nécessité d'améliorer la situation actuelle et se sont déclarés favorables au lancement du processus de rédaction d'un projet de recommandation sur l'approche intégrée du genre dans le sport, en s'inspirant de recommandations élaborées dans le domaine de l'éducation et de la santé.

L'APES est un partenaire important d'associations non-gouvernementales comme l'EWS (European women and sport), qui regroupe des gouvernements et des organisations sportives des pays européens sous la thématique femme et sport. Ce groupe informel

organise tous les deux ans une conférence comprenant des interventions et l'organisation de différents ateliers pour réfléchir aux avancées observées dans la lutte contre les discriminations entre les hommes et les femmes, et dégager des préconisations pour l'avenir. La dernière conférence qui s'est tenue à Londres, en septembre 2011 a été co-organisée par EWS et l'APES et a insisté sur l'importance du « gendermainstreaming ».

Enfin, l'APES a édité un **guide qui recense des bonnes pratiques dans huit pays du Conseil de l'Europe**.

## 1.6) L'Union Européenne



Depuis 2007, et l'adoption du **Livre blanc**, la Commission européenne souhaite donner « une orientation stratégique au rôle du sport en Europe ». Elle entend intégrer la politique du genre à la majorité de sa population : les femmes.

La majorité des Etats européens est concernée par des problématiques de discrimination liées notamment à l'accès à la pratique sportive féminine, à l'accès aux responsabilités des femmes dans le sport et aussi liées à l'utilisation de l'image des sportives dans les medias.

Aussi, des programmes de lutte contre ces discriminations sont mis en place par l'Union Européenne sous forme de partenariats et de financements, certains pays européens se distinguant aussi en instaurant des formations spécifiques pour les femmes sportives, les femmes dirigeantes, dans certaines disciplines.

Voici, ci-dessous, à titre d'exemple, quelques mesures financées par la Commission européenne prises au titre des actions préparatoires au programme sport de l'Union Européenne en faveur de l'accès aux responsabilités des femmes dans les instances sportives :

## - WILD : Women's International Leadership Development

Ce programme a pour objectif d'accompagner des femmes soutenues par leur organisation sportive à prendre des responsabilités au niveau international en leur proposant une formation adéquate.

L'Organisation européenne non gouvernementale des sports (ENGSO) est à l'initiative de ce projet coordonné par le Conseil central du loisir sportif britannique (Central Council of Physical Recreation ou CCPR), membre de la Confédération du sport britannique.

Le programme s'est déroulé du 13 avril 2010 au 16 février 2011 ; pour un budget global de 318415,00 €, il a été financé à hauteur de 254 665,00 € par une subvention de la Commission européenne.

## - OLYMPIA :

Le promoteur du projet est l'Association italienne du sport pour tous (UISP), il s'est déroulé du 7 janvier 2010 au 31 mars 2011.

L'objectif est de développer des chances égales pour les hommes et les femmes dans et par le sport. Dans le cadre de sa feuille de route pour l'égalité entre les hommes et les femmes (2006-2010), la Commission européenne encourage l'intégration des questions de genre dans toutes les activités liées au sport (« gendermainstreaming ») en insistant sur l'accès des femmes aux postes de décision dans le sport.

La discrimination liée au genre étant un sujet de nature transversale, différents acteurs sont concernés : administration, media, secteur associatif sportif.

Le projet a pour but de procéder à une analyse des différentes structures sportives afin de diffuser des informations concernant des postes de gestion ou de direction à destination des femmes.

Le Budget global du programme est de 274 100,00 € et la subvention de la Commission européenne de 198 700,00 €

Au-delà de la formation à l'accès aux responsabilités, l'Union Européenne s'attache aussi à être partenaire de projets spécifiques à certaines disciplines.

## - En finir avec l'écart lié au genre dans l'athlétisme en Europe

Ce projet financé par l'Union européenne dans le cadre de l'action préparatoire 2009 a été initié par la fédération d'athlétisme des Pays-Bas (KNAU).

Il s'est déroulé du 1<sup>er</sup> décembre 2009 au 31 janvier 2011. Les différents éléments constitutifs en étaient les suivants : mise en place de formations à l'intention des athlètes, (travaux sur Internet), mise en place de formations à l'intention des dirigeants actuels des fédérations d'athlétisme, formations pour les futures femmes dirigeantes, diffusion d'articles sur ce thème dans des revues scientifiques, rapports et articles divers, établissement de contacts avec des organisations nationales, présentation du sujet lors de conférences au niveau tant national qu'international.

Le budget global était de 395 586,00 € et le projet a reçu une subvention de la Commission européenne d'un montant de 215 486,00 €.



## - ENTER :

Ce programme offre des similitudes avec le programme WILD mais il ne fait pas partie de l'action préparatoire 2009 financée par la Commission européenne. Il appartient à un autre programme de l'Union européenne (UE), le programme Leonardo de Vinci, principal outil communautaire en matière de formation professionnelle.

Plusieurs projets de ce programme visent à encourager les femmes à suivre des formations menant à des professions traditionnellement considérées comme des bastions masculins. Ces projets, visant à promouvoir l'égalité des genres, reposent essentiellement sur la diffusion d'expériences et l'échange de bonnes pratiques.

Il a été conçu pour des élues et des cadres fédérales qui souhaitent se présenter à une élection internationale et qui sont soutenues par leur fédération. Elles sont accompagnées dans leur démarche par un tuteur et elles bénéficient de sessions de formation.

Le montant de la subvention de l'Union européenne au CNOSF est de 20 000,00 €.

### **1.7) Quelques exemples d'actions menées dans des pays européens**

Certains pays européens mettent en place des actions sur l'approche intégrée du genre, afin d'aider le mouvement sportif national à favoriser l'accès des femmes aux responsabilités. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, le guide sur l'approche intégrée du genre dans les politiques sportives locales espagnoles. Ce guide existe depuis 2009, il explique comment insérer la question du genre dans ses activités sportives (municipales, régionales, encadrement...).

D'autres pays européens développent des projets à l'intention de populations ciblées ou de disciplines spécifiques, dans le but de développer l'accès à la pratique sportive.

On peut citer « The kick for girls », en Allemagne, qui depuis 2009, permet à des jeunes filles de pratiquer le football, et de développer une vie sociale en dehors de l'école.



L'université de Sarajevo a également mis en place depuis le mois de septembre 2011, un programme d'activités physiques à l'intention des femmes d'une cinquantaine d'années qui ne pratiquent plus d'activités physiques depuis la guerre.

Le comité olympique slovaque a aussi initié un programme pour toutes les femmes qui n'ont aucune activité physique ou les femmes qui pratiquent en dehors des clubs.

Ces programmes européens montrent bien la similarité des situations des femmes sportives dans le monde.

Aujourd'hui, les actions se multiplient en direction des jeunes filles et des femmes. La préconisation européenne d'introduire l'approche intégrée du genre à tous les niveaux des débats politiques doit également être mise en place en France dans le domaine des activités physiques et sportives.

## Partie 2 : Le contexte français

### 2.1) La réglementation en vigueur

Il convient tout d'abord de rappeler les termes de l'article 1<sup>er</sup> alinéa 2 de la constitution française du 4 octobre 1958 : La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. De manière générale, l'ensemble des lois et règlements ont évolué durant les dernières décennies pour prendre en compte l'égalité entre les femmes et les hommes et une politique volontariste a été menée par l'**Etat** dans ces domaines.

De surcroît, la réglementation sportive principalement régie par le code du sport disponible sur **Légifrance** comporte des dispositions spécifiques sur le sujet.

Ainsi, les articles L.100-1, et L131 -9 du code du sport portent notamment sur l'accès des femmes à la pratique sportive. Ils prévoient respectivement que :

- « Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé. La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général ».
- « Les fédérations sportives agréées participent à la mise en œuvre des missions de service public relatives au développement et à la démocratisation des activités physiques et sportives... »

En ce qui concerne l'accès des femmes aux instances dirigeantes, plusieurs articles du code du sport prévoient des dispositions :

L'article L.121-4 du Code du sport conditionne l'obtention de l'agrément des groupements sportifs à « l'existence de dispositions statutaires garantissant [...] l'égal accès des femmes et des hommes à ses instances dirigeantes ».

L'article L131-8 du Code du sport prévoit qu'un agrément peut être délivré aux fédérations sportives qui ont adopté des statuts comportant certaines dispositions obligatoires.

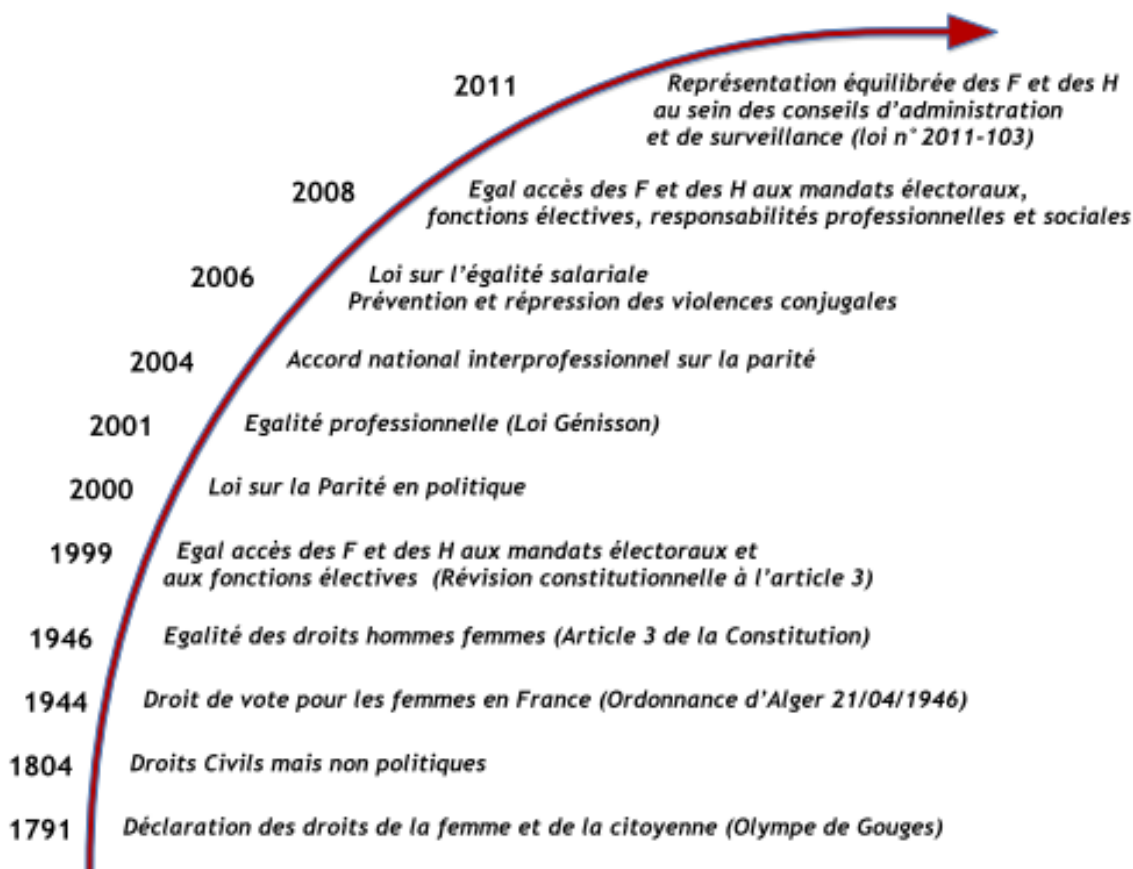
En application de ces articles, les dispositions obligatoires des statuts des fédérations sportives contenues dans la partie réglementaire du code du sport (Articles R 131-1 et R 131-11) garantissent la représentation des femmes au sein des instances dirigeantes en leur attribuant un nombre de sièges en proportion du nombre de licenciées éligibles.

Enfin, le décret du 22 décembre 2004 liste les vingt-sept événements sportifs majeurs retransmis à la télévision et accessibles gratuitement. A l'heure actuelle, dix-huit événements sont masculins, cinq mixtes comme les Jeux Olympiques et cinq féminins. L'association « Femmes solidaires » a lancé en 2011 une pétition afin de modifier ce décret. En marge du comité interministériel des droits des femmes du 30 novembre 2012, la Ministre des droits des femmes, porte-parole du gouvernement a déclaré que la modification de ce décret est en cours d'examen pour y intégrer, notamment, des compétitions féminines de football.

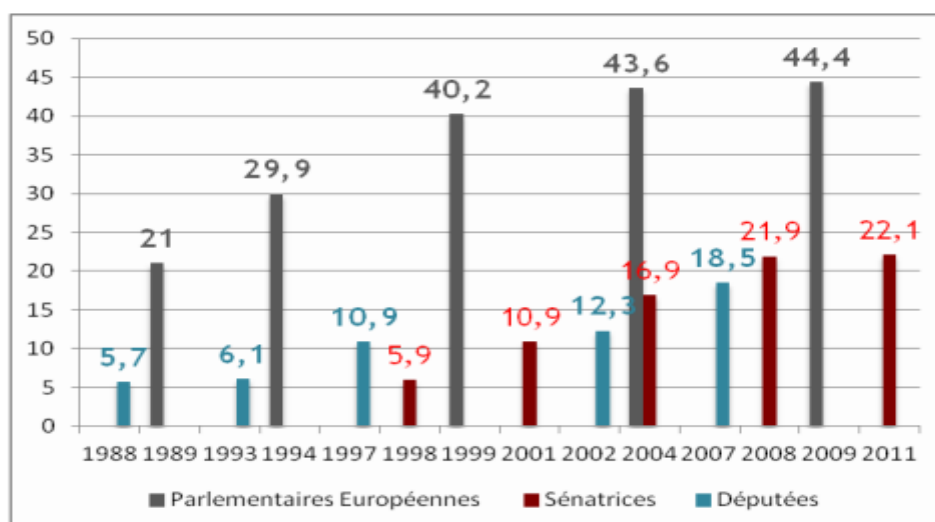
### 2.2) Le constat : des progrès qui restent encore très insuffisants



Comme en témoigne le diagramme ci-dessous, des progrès ont été réalisés afin d'assurer aux femmes une place égale à celle des hommes.



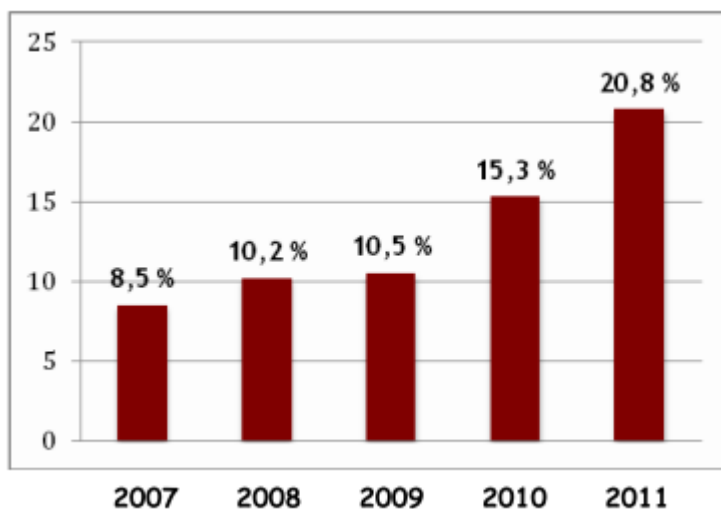
En rendant obligatoire la parité pour les scrutins de liste, la loi de 2000 a permis aux femmes de devenir presque aussi nombreuses que les hommes au Parlement européen, dans les conseils régionaux et dans les conseils municipaux des communes françaises de plus de 3 500 habitants. Cependant, en 2012, on ne compte encore que 26,6 % de femmes à l'Assemblée Nationale, 21,8 % au Sénat. C'est au Parlement Européen qu'elles sont les plus nombreuses : 45,8 %. La France se place au 6<sup>ème</sup> rang des pays européens.



(Source: ministère de l'Intérieur. Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes)

Les femmes ont longtemps représenté des exceptions au sein de la vie politique française. Leur participation au Gouvernement a été souvent limitée aux postes de Secrétaires d'État. C'est en 2012, avec le gouvernement de Jean-Marc Ayrault qu'une stricte parité est respectée, 34 ministres dont 17 femmes.

Malgré les études qui montrent que les entreprises où la représentation des femmes est la plus élevée dans les conseils d'administration et dans le management supérieur, sont celles qui enregistrent les meilleures performances économiques et financières, les femmes restent très minoritaires dans les postes de direction des entreprises du CAC 40<sup>1</sup>.



Prenant conscience de la persistance du « plafond de verre » pour les femmes dans l'entreprise et donc de la nécessité de légiférer, une proposition de loi intitulée : « la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle : vers la parité pour la gouvernance des entreprises » est étudiée au Sénat.

L'objectif est d'atteindre 40 % de femmes administratrices dans 6 ans<sup>2</sup>.

Cependant, quel que soit le domaine, les inégalités entre les femmes et les hommes se révèlent et persistent. En moyenne, les femmes consacrent toujours en 2010, près de 4h par jour aux tâches domestiques contre 2h30 pour les hommes. Les femmes gagnent en moyenne toujours 19,7% de moins que les hommes, en 2010, d'après les chiffres publiés par l'INSEE. Bien que proportionnellement plus nombreuses que les hommes à accéder aux études supérieures, les femmes demeurent moins présentes dans les filières les plus cotées, subissent davantage le chômage et le temps partiel non choisi. Plus de renseignements sont disponibles sur les deux sites Internet suivant : [vie-publique.fr](http://vie-publique.fr) et [l'observatoire de la parité entre les femmes et les hommes](http://lobservatoire.de.la.parity.entre.les.femmes.et.les.hommes.fr).

Plus de détails sur la place des femmes dans la société française figurent sur un document intitulé « Les [frises histoire](#) » édité par le pôle ressource national sport éducation mixité et citoyenneté.

Ce constat se retrouve également dans le champ sportif.

Les données présentées ci-dessous proviennent soit de documents ministériels, notamment d'informations du pôle ressource national SEMC mis en place par le ministère chargé des sports, soit de l'association FEMIX' Sports (présentée plus loin dans le document). Cette

<sup>1</sup> Source: communiqué de presse de CapitalCom du 22 juin 2011

<sup>2</sup> Source : <http://www.senat.fr> (11/09/2012)

dernière a tenu un colloque le 16 octobre 2012 au CNOSF sur le thème « Femmes dirigeantes et fédérations sportives ». Les **actes de ce colloque** apportent des éclairages intéressants sur le sujet.

### 2.2.1) La pratique sportive féminine

Sous réserve que les protocoles de comptage n'aient pas évolué, on est passé de 9% de pratiquantes licenciées en 1968 à 37,6 % de femmes licenciées en 2011. Le nombre de licences féminines a augmenté de 2004 à 2010 de 3%, soit 0,5 point par an. A ce rythme en 2037, dans 25 ans et sous réserve que l'augmentation soit constante, on peut espérer parvenir à l'équilibre entre le nombre de licenciées et de licenciés sportifs.

Les **rapports de féminisation** émanant du pôle ressource national SEMC montrent une évolution positive du nombre de licenciées. Ils font néanmoins état d'une seconde constatation : les femmes licenciées sont en moyenne sous-représentées par rapport aux hommes (35 % de femmes licenciées). Ensuite, il apparaît qu'elles choisissent préférentiellement des disciplines où l'expression corporelle a une place importante. Enfin, les femmes semblent opter pour une pratique hors compétition. En effet, si l'on examine plus attentivement la ventilation selon les disciplines, on réalise que selon les données de 2010, les licences féminines ne représentent que :

- 37,3% des licences distribuées en moyenne (36,2% en 2009) ;
- 30,3% des licences distribuées dans les fédérations unisport olympiques (29,5% en 2009) ;
- 29,2% des licences distribuées dans les fédérations unisport non olympiques (25,9% en 2009, fort écart provenant du changement de statut de deux fédérations très masculines, désormais fédérations unisport olympiques : le golf et le rugby) ;
- 52,3% des licences distribuées dans les fédérations multisports (52,8% en 2009).

18 fédérations sportives comptent moins de 10% de licenciées féminines. L'exemple le plus marquant est la fédération française de football, discipline qui, en France, compte le plus de licenciés, avec seulement 3,3 % de femmes licenciées. On peut aussi citer les chiffres des fédérations françaises de rugby et de motocyclisme avec respectivement 4,1% et 5,4% de licenciées.

Dans certains quartiers sensibles, le public féminin est souvent victime de freins d'ordre social ou culturel. En effet, si 51% des jeunes filles pratiquent le sport hors zones d'éducation prioritaire (ZEP), elles ne sont plus que 32% en ZEP<sup>3</sup>.

D'après une étude de l'INSEE de 2003 sur la pratique sportive, 25 % des personnes interrogées déclaraient ne pas pratiquer de sport car « aucun sport ne plaît » (38 % chez les 15-29 ans et première raison de ne pas pratiquer d'activités physiques et sportives).

### 2.2.2) La place des femmes au sein de l'élite sportive

---

<sup>3</sup> Source : Mission des Etudes, de l'Observation et des Statistiques (2005)

En janvier 2001, la Commission nationale du sport de haut niveau s'est prononcée pour la suppression de la distinction entre les pratiques masculines et féminines dans la procédure de reconnaissance des disciplines de haut niveau.

A l'occasion de chaque olympiade, l'ouverture d'épreuves féminines plus nombreuses que les nouvelles épreuves masculines permet de combler peu à peu le décalage entre hommes et femmes. Aux Jeux Olympiques de Pékin, la boxe seule n'avait pas de pratique féminine. Il y aura une première boxeuse championne olympique à Londres. Dans les disciplines reconnues de haut niveau, la part relative des femmes au sein de la liste ministérielle progresse régulièrement pour être actuellement de 36% (la part était de 32% en 2003). Le volume total de sportives de haut niveau tend à se stabiliser autour de 2 500 depuis 2006 alors que le nombre d'inscriptions masculines recule.



©Gonzales (Femix' Sports)

Concernant les juges et arbitres de haut niveau, la proportion de femmes reste faible (12 % en 2010).

### 2.2.3) L'accès des femmes aux fonctions de dirigeantes associatives

Le numéro de décembre 2011 consacré au bénévolat de « Stat'Info », revue du ministère chargé des sports, montre que 28% des président(e)s de clubs sportifs sont des femmes.

La diversité et la mixité s'amenuisent au fur et à mesure que l'on s'élève dans les instances dirigeantes des fédérations sportives. 9,4% (11 femmes sur 117) des présidents de fédérations sportives sont des femmes alors qu'elles ne représentaient que 6,3 % (6 femmes sur 117) aux élections de 2005. Le nombre de femmes élues aux comités directeurs des fédérations a connu également une progression de 30% entre les deux dernières olympiades. Les femmes représentent désormais 24,6% des élus dans les comités directeurs des fédérations sportives et 21 % des élus aux bureaux. Si on focalise l'attention sur les fédérations unisport olympiques, on ne recense aucune femme présidente. Il y a bien quelques trésorières : 17 et quelques secrétaires générales : 19.

Ce même constat peut être effectué au sein du Comité National Olympique et Sportif Français où les femmes représentent 17,8% des élus du conseil d'administration (11 femmes dont une est élue au bureau exécutif), alors qu'elles n'étaient que 8,8% en 2005 (4 élues).



Un changement est intervenu en 2004 depuis l'intégration dans le code du sport des dispositions précitées destinées à féminiser les instances dirigeantes des fédérations en application des articles L.121-4, L.131-8, R 131-1 et R 131-11 dudit code. L'ensemble des fédérations sportives agréées ont désormais adopté dans leurs statuts des dispositions en ce sens. Cependant, leur application effective se fait progressivement : le renouvellement des instances dirigeantes de l'ensemble des fédérations agréées qui a eu lieu en 2009 à l'issue de l'olympiade a tenu compte pour la première fois de ces dispositions.

Le renouvellement des instances dirigeantes du mouvement sportif pour la prochaine olympiade aura lieu entre septembre 2012 et mai 2013. Cette échéance électorale devrait se traduire par une progression de la féminisation des instances dirigeantes des fédérations. Pour prendre en compte cette échéance, une thématique « l'accès des femmes, notamment des plus jeunes, aux responsabilités dans les instances dirigeantes par tout dispositif transversal mis en œuvre avec des partenaires institutionnels ou associatifs » a été inscrite dans le cadre de l'appel à projets lancé fin décembre 2011 auprès des directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

#### 2.2.4) L'accès des femmes aux métiers du sport

Cette sous-représentation féminine aux postes de responsabilité électorale est également observée en matière d'encadrement technique. A titre de simples illustrations, en 2010, seulement 26,9% des professeurs de sport et 15,3% des conseillers techniques sportifs (CTS) sont des femmes. Il n'existe également que trois directrices techniques nationales (DTN), dont une seulement placée auprès d'une fédération olympique.

Par ailleurs, l'accès des femmes aux formations et aux métiers du sport reste encore insuffisant. En 2009, 19,5% des titulaires du Brevet d'Etat d'Educateur (trice) Sportif (ve) 1er degré (BEES 1) et 15,4% des titulaires du brevet d'Etat d'éducateur (trice) sportif (ve) du deuxième degré (BEES 2) étaient des femmes.

### 2.3) Les actions et engagements à l'échelon national

#### 2.3.1) Le Parlement

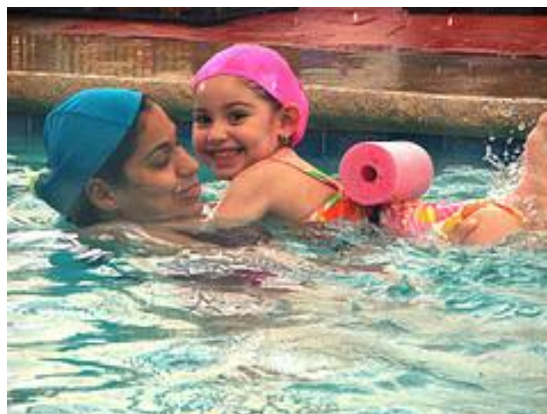
##### 2.3.1.1 : Le Sénat

Selon le [rapport du Sénat du 21 juin 2011 sur le thème « Femmes et sport »](#), l'amélioration de la pratique sportive féminine passe par une action conjointe des principaux acteurs du sport en France : administration, mouvement sportif et collectivités territoriales. Cette action, pour être efficace, doit s'attacher à la fois à rénover l'image des sports, mais aussi à adapter la pratique sportive aux attentes des femmes et aux conditions dans lesquelles elles peuvent les exercer.

Les différents rapports ou colloques sur le sujet ont permis de faire émerger quelques exemples intéressants :

- La création de crèches ou de structures d'accueil pour les jeunes enfants peut constituer également un levier significatif pour faciliter l'accès des femmes aux activités sportives à l'image de ce que propose la fédération française de courses d'orientation par un système de garde d'enfants au départ de ses courses, à l'attention des parents qui y participent.

- Le développement d'activités croisées mère-enfants suggéré dans le rapport du Sénat paraît à ce titre une piste intéressante dans la mesure où, aujourd'hui encore, ce sont les femmes, qui le plus souvent, accompagnent leurs enfants aux activités sportives.



©Gonzales (Femix' Sports)

- Ce même rapport du Sénat propose de recenser les expériences positives mises en place par les différentes associations (l'UNSS le fait) dans un guide des bonnes pratiques pour l'égalité des femmes et des hommes dans le sport.

#### 2.3.1.2 : L'Assemblée Nationale

L'Assemblée Nationale a aussi rédigé **un rapport daté du 22 février 2012** sur la gouvernance des fédérations sportives. Celui-ci évoque notamment la nécessité de renforcer la place des femmes au sein des organes dirigeants des fédérations et des ligues professionnelles françaises.

### 2.3.2) Le Gouvernement

#### 2.3.2.1 : Le ministère chargé des Sports

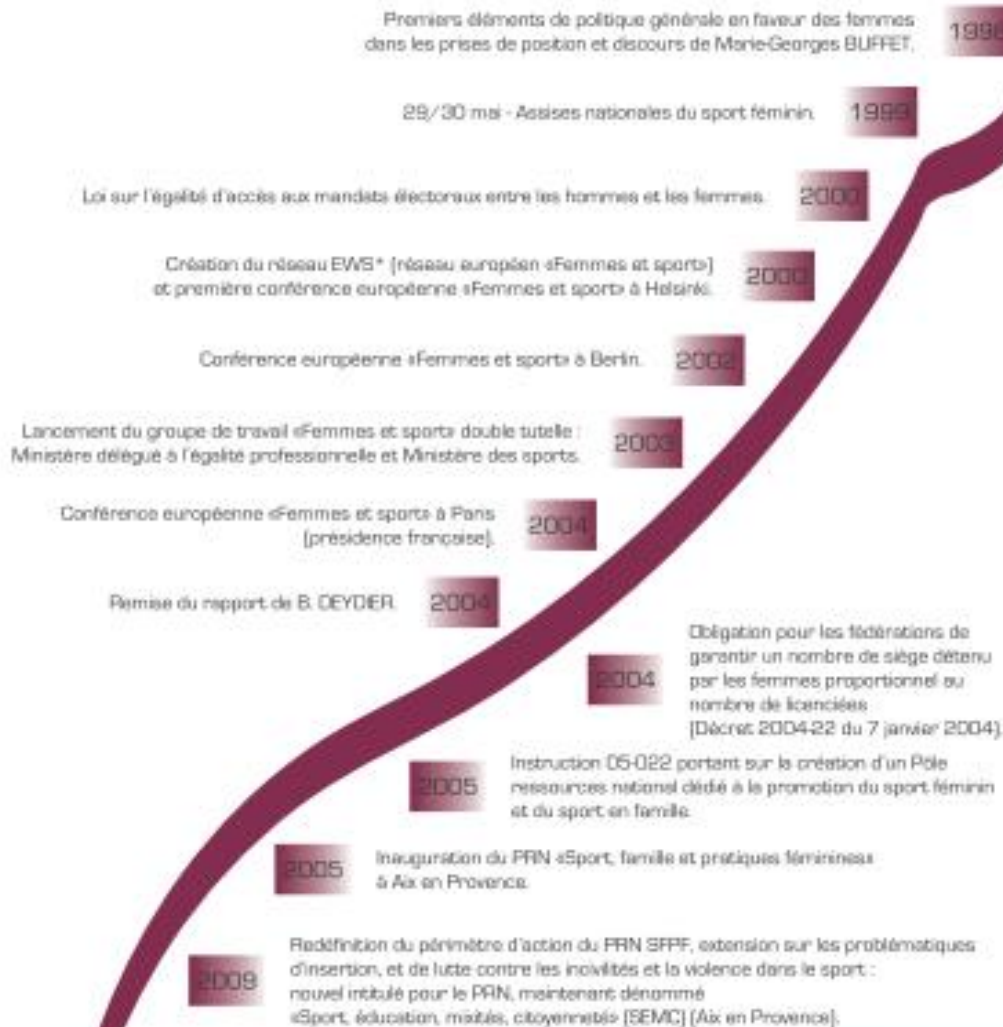
##### 2.3.2.1.1 : Historique des actions menées

**La frise réalisée par le pôle SEMC** retrace les grandes étapes des actions menées par le ministère afin de promouvoir la féminisation du sport.

## La politique ministérielle en faveur de l'accès des femmes au sport...

### 2004, une étape déterminante...

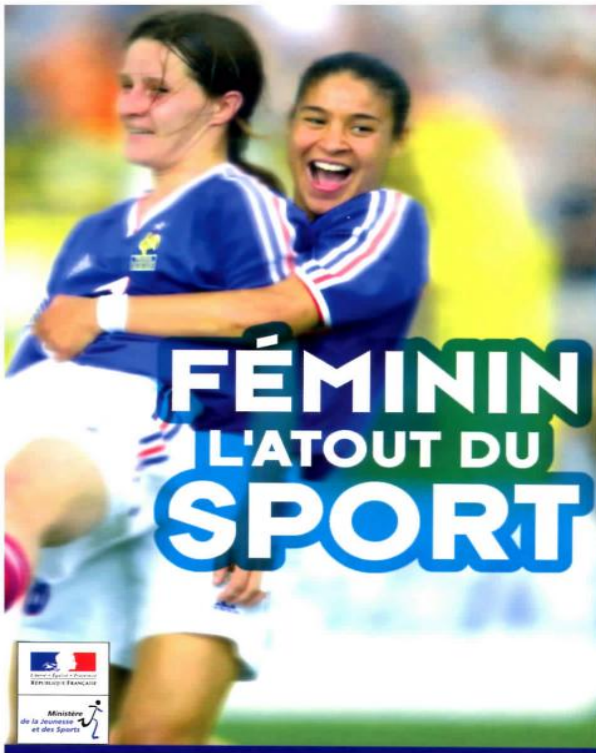
Les étapes clés dans la genèse d'une politique publique plus affirmée en direction des femmes dans le secteur sportif en France. Des éléments de contexte général et de politique supranationale sont également à prendre en compte et participent à cet élan pour les femmes dans le sport.



Cette liste d'événements n'est pas exhaustive.



\* EWS : European Women and Sport - [www.ews-online.org/en](http://www.ews-online.org/en)



A partir de 1998, le ministère chargé des sports met en place des structures et des moyens pour faire progresser la réflexion et donner leur place aux femmes sportives quel que soit leur niveau de pratique. En effet, en 1998, la ministre, Madame Marie-Georges BUFFET, commence à interpeller les acteurs du mouvement sportif sur la question de la présence discrète des femmes dans le sport dans plusieurs de ses discours. C'est le début de la prise de conscience politique d'une discrimination homme-femme dans le sport.

En 1999 ont lieu les Assises Nationales « Femmes et sport ». A l'issue de ces travaux, la loi du 6 juillet 2000 réaffirme la nécessité d'un accès égal des femmes et des hommes tant à la pratique des activités physiques et sportives qu'à tous les niveaux de responsabilité au sein des associations sportives. Le code du sport prévoit également que l'obtention d'un agrément par un groupement sportif est conditionné à l'existence de clauses statutaires garantissant cette égalité.

De 2002 à 2004, dans le cadre d'une démarche partenariale entre le ministère et le CNOSF, la France assure la présidence du réseau européen « Femmes et sports ». En 2003, l'ensemble des ministères, dont celui chargé des sports, participe à l'élaboration de la charte « Pour l'égalité des hommes et des femmes, la France s'engage » afin que cette préoccupation soit intégrée dans les politiques publiques, à tous les niveaux. 2004 s'avère une année charnière. A ce titre, le ministre, Monsieur Jean-François LAMOUR, s'engage à observer la situation des femmes et des hommes dans la fonction publique, à valoriser l'accès à la fonction publique, à sensibiliser et former les personnels à la dimension de l'égalité et enfin à respecter la parité dans les jurys et les instances administratives.

La même année, un groupe de travail national « Femmes et Sport », présidé par Madame Brigitte DEYDIER, alors vice-présidente de la fédération française de judo, mène de nombreuses consultations et recherches autour de l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes d'une part, et de la pratique des jeunes filles et des femmes dans les quartiers urbains sensibles, d'autre part. A l'issue de ce travail, un rapport est remis aux ministres lors de la 6<sup>e</sup> conférence européenne du réseau européen « Femmes et sport ». A partir de 2004 seront édités chaque année des tableaux de bords de la féminisation des organisations sportives. Sept rapports annuels ont été publiés.

En 2005, afin de renforcer l'impact des mesures prises en faveur de la pratique sportive féminine et de l'accès des femmes aux fonctions de dirigeantes, le ministère crée le pôle



ressources national « Sport, famille et pratiques féminines » devenu en septembre 2009 le pôle ressources national SEMC implanté au CREPS Sud-Est à Aix en Provence. Cette entité représente un lieu d'expertise, de ressources, de formation et de conseils au service de la politique publique en direction des « publics prioritaires » pour le ministère, dont les femmes.

De 2005 à 2009, le ministère et le CNOSF organisent en lien avec les services déconcentrés sport de l'Etat, les CROS et les CDOS les « Concours Femmes et Sport », dont l'objectif vise à promouvoir l'image, la place et le rôle des femmes dans les pratiques physiques et sportives. Les concours permettent alors d'identifier 2780 projets sportifs en direction des femmes et d'en récompenser 500, dont 350 en faveur des filles et des femmes des quartiers sensibles.

A partir de 2010, le concours national est abandonné, cependant certaines directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) continuent à organiser des concours ou appels à projets avec le soutien du mouvement sportif et des collectivités locales et des partenaires locaux (Midi Pyrénées, Limousin, Franche-Comté, Aquitaine...).

#### 2.3.2.1.2 : Moyens affectés

Au niveau national, dans le cadre des conventions d'objectifs signées avec les fédérations, celles-ci bénéficient de la part du ministère de subventions pour des actions spécifiques « Femmes et sport » telles que des actions d'accompagnement des dirigeantes ou entraîneuses, pour permettre l'accès des jeunes filles à la performance, des actions de sensibilisation, des actions promotionnelles. En 2010, près de 7% des montants des conventions d'objectifs sont exclusivement dédiés aux pratiques féminines (soit plus de 5,38 M€). Ces chiffres sont en constante augmentation depuis 2004 où les moyens consacrés au financement des actions en direction des femmes s'élevaient seulement à 0,4 M€. Cet effort, constant et progressif est appelé à se poursuivre pour soutenir des initiatives prises par les fédérations sportives en faveur de la féminisation du sport.

Le ministère aide également les fédérations en finançant des emplois d'agents de développement. Ainsi, 14 fédérations sportives menant des politiques significatives en matière de développement et de promotion du sport féminin ont bénéficié pendant 2 ans d'emplois sportifs qualifiés (ESQ). Ils ont permis le développement d'actions spécifiques. Après évaluation au sein des fédérations concernées, 6 emplois dans 5 fédérations qui ont mis en place des plans de féminisation ont été à ce jour consolidés.

Sur la part territoriale du Centre national pour le développement du sport (CNDS), établissement public sous tutelle du ministère, financeur exclusif des actions au niveau local, des crédits significatifs sont consacrés à des actions spécifiques en faveur du développement de la pratique sportive féminine et de l'accès des femmes aux responsabilités ; ils ont connu un doublement entre 2004 et 2010 (6,4 M€ en 2010 / 3,2 M€ en 2004.)

#### 2.3.2.1.3 : Evaluation et bilan

En 2011, la direction des sports du ministère a entrepris un bilan de l'état d'avancement des mesures prises notamment au plan législatif. Dans cette perspective, un groupe de travail a

été mis en place. Il est animé par le pôle ressources national éducation mixités et citoyenneté (PRN SEMC). Il est composé de représentants des services de l'État, du mouvement sportif, d'associations spécifiques et d'universitaires. Les travaux devraient déboucher sur des préconisations visant à accélérer le processus de féminisation du sport français (pratique, instances dirigeantes et encadrement). Ils devraient donner lieu à un prochain rapport sur le sujet.

Enfin, une étude sur les chiffres clés de la féminisation est établie après chaque olympiade : le dernier rapport a été établi en 2009 et le prochain le sera en 2013.

### 2.3.2.2 : Un cadre désormais interministériel

#### 2.3.2.2.1 : Le comité interministériel aux droits des Femmes et à l'Égalité

Depuis 2012 l'engagement de l'État est devenu interministériel. Le comité interministériel des Droits des Femmes présidé par le Premier Ministre, le 30 novembre 2012, a désormais placé les actions sous la double égide du Ministère des Droits des Femmes, Porte-parolat du Gouvernement et du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative



**Vous trouverez ci-après des extraits du [comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes](#) du 30 novembre 2012 dédiés à la féminisation du sport :**

#### **« AFFIRMER LES VALEURS DU SPORT EN DONNANT TOUTE LEUR PLACE AUX FEMMES**

*Le monde du sport est caractérisé par une forte prédominance des hommes dans l'encadrement technique et les postes de responsabilité dans les instances de décision des fédérations sportives. Au fur et à mesure de leur renouvellement et au plus tard en 2014, les conventions d'**objectifs signés avec les fédérations** sportives prévoiront des objectifs de parité dans la composition des instances des fédérations. Elles définiront un calendrier pour y parvenir, en application de l'évolution du cadre législatif du sport en France.*

*A partir de 2013, **des conventions sur la promotion du sport féminin seront signées avec l'ensemble des fédérations sportives**, qui feront l'objet d'un suivi dans le cadre de la mission confiée à Laura FLESSEL, présidente du Comité permanent de lutte contre les discriminations.*

Les épreuves féminines sont sous-représentées dans les programmes télévisés (13% seulement du sport diffusé à la télévision). Pour leur donner toute leur place, la **liste des événements sportifs majeurs** figurant dans le décret du 22 décembre 2004, pris pour l'application de l'article 20-2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication sera révisée. La question doit être posée notamment afin d'y intégrer certains événements sportifs de grande ampleur comme par exemple, s'agissant du football, les finales féminines du championnat de France, de la ligue des champions ou de la coupe du monde. »

#### 2.3.2.2.2 : Orientations et engagements du ministère chargé des sports

Lors du Comité interministériel aux Droits des Femmes et à l'Égalité du 30 novembre 2012, Madame Valérie FOURNEYRON, Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative a défini des orientations et pris des engagements. Ceux-ci sont décrits dans le discours qu'elle a prononcé et qui figure ci-après.

*« Au sein du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, les mesures prises et à prendre en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes présentent des caractéristiques propres, selon qu'il s'agisse de jeunesse, de vie associative ou de sport. D'autre part, certaines mesures relatives à la gestion des ressources humaines sont communes à l'ensemble des ministères sociaux.*

*J'ai souhaité donner aux fédérations sportives et aux structures déconcentrées du ministère, des orientations claires en faveur de la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Les conventions d'objectifs annuelles et pluriannuelles tiennent compte de cette dimension. Par ailleurs, j'invite l'ensemble du mouvement associatif à s'inscrire dans cette dynamique.*

*Concernant le volet sport du ministère dont j'ai la responsabilité, il convient d'agir à plusieurs niveaux :*

- les femmes parmi les pratiquants,*
- les femmes dans le sport de haut niveau,*
- les femmes dans les organes de direction du mouvement sportif (clubs, comités, ligue, fédérations),*
- les femmes et la fonction d'encadrant technique (animateur, éducateur, entraîneur) ou arbitral (juge, arbitre).*

*Afin de faire progresser l'accès des femmes à la pratique sportive et aux responsabilités, et ainsi, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport, je m'attacherai à impliquer et mobiliser dans ce sens les principaux partenaires (les fédérations en particulier), les services et les établissements du ministère. Le sport pour toutes et tous implique notamment de concentrer nos efforts sur le développement de la pratique féminine, et plus particulièrement dans les quartiers prioritaires. Des plans de féminisation seront demandés aux fédérations pour tendre rapidement vers une plus grande égalité de genre dans les instances dirigeantes et dans l'accès au sport de haut niveau. Les pratiques vertueuses des fédérations qui vont dans ce sens seront reconnues et valorisées.*



*Pour faire avancer la cause de la féminisation du sport et donner envie à plus de femmes et d'hommes de s'y investir, il est devenu urgent de lutter contre la communication stéréotypée à l'égard des sportives et de valoriser, au même titre que les hommes, les parcours exemplaires de femmes sportives. Le pôle ressource « sport, éducation, mixités, citoyennetés » y contribue activement.*

*S'agissant du volet jeunesse, l'ensemble des mesures concerne l'information et la sensibilisation des jeunes pour leur faciliter l'accès à l'éducation sexuelle. Il est par ailleurs central de s'attaquer, dès le plus jeune âge, aux pratiques discriminatoires vis-à-vis des femmes, à l'école bien sûr, mais aussi en dehors, et plus particulièrement dans les structures d'information dédiées aux jeunes (lutte contre les stéréotypes de genre, diversification des choix d'orientation scolaire et professionnelle des jeunes filles, égalité des chances).*

*Par ailleurs, il me paraît indispensable de renforcer la place des femmes dans le monde associatif et d'assurer l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités. Ainsi, je valoriserai les associations agréées « jeunesse et éducation populaire » qui présenteront des actions contribuant au respect et à la promotion de l'égalité. »*



©Gonzales (Femix' Sports)

### 2.3.3) Le pôle ressource national sport éducation mixité citoyenneté (SEMC)

#### 2.3.3.1 : Missions et rôle

Créé en 2005, le pôle ressource national sport éducation mixités, citoyenneté (SEMC) apparaît comme une mesure structurelle qui permet au ministère chargé des Sports de se doter de nouveaux moyens d'intervention. Les pôles ressources nationaux sont en effet des lieux d'expertise destinés notamment à soutenir, conseiller et accompagner les acteurs du sport et notamment les services déconcentrés dans la mise en œuvre opérationnelle des politiques du ministère. Le pôle ressources « sport, éducation, mixités, citoyenneté » - SEMC - implanté au CREPS Sud-est, site d'Aix en Provence est compétent en matière de projets sportifs menés dans le cadre de la politique de la ville, des thématiques femmes et sports, sports émergents et lutte contre toutes formes de violence et de discrimination.



Des actions sont directement mises en œuvre par le pôle ressources, dans l'idée de contribuer à la prévention contre toutes formes de discrimination dont le sport est porteur, et par conséquent d'agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces actions sont les suivantes :

- **La mesure des inégalités : les rapports annuels de féminisation**

Depuis 2006, la féminisation des différentes instances sportives dirigeantes et de la pratique sportive fait l'objet d'un suivi spécifique. Ainsi, le pôle ressources édite chaque année un « Rapport sur la féminisation du sport » qui présente les données sexuées relatives à la pratique sportive féminine et aux postes à responsabilité dans le champ sportif, au sein du ministère, des collectivités et des fédérations sportives. Les données recueillies sur la période 2006 à 2010 permettent de conduire une analyse dynamique de l'évolution de l'accès des femmes au sport.

- **L'accompagnement et le conseil auprès des acteurs du sport et notamment du mouvement sportif**

Le pôle ressources national propose un accompagnement des organisations sportives afin qu'elles intègrent davantage de femmes. Cette tâche amène régulièrement le pôle à guider les fédérations sportives engagées dans cette démarche par :

- un travail d'audit des responsables fédéraux conduit de façon à dégager une « stratégie partagée de féminisation ». Il permet de clarifier le projet et de le mettre en adéquation avec les objectifs fédéraux ;
- la construction d'un plan de féminisation doté de moyens d'évaluation ;
- la formation comme levier de développement au service de l'organisation ;
- la communication, la mise en valeur et la diffusion de l'information.

- **La création ou l'adaptation de dispositifs de formation aux problématiques du développement du sport féminin**

- Un contenu de formation du BP JEPS Activité Physique pour Tous (APT) adapté au développement de la pratique sportive féminine

Ce dispositif, mis en œuvre en collaboration avec la Fédération Française de l'Entraînement Physique dans le Monde Moderne et le CREPS PACA est le moyen choisi par le pôle pour développer l'offre de pratiques sportives locales orientées vers des publics cibles : les femmes. Ce dispositif doit opérer un changement significatif de l'offre sportive en direction des femmes en imposant aux structures professionnelles chargées de la formation en entreprise et support de l'alternance, de développer avec les stagiaires, des projets en direction de ce public spécifique. Son principe est donc proactif. Le suivi des cohortes systématique engagé par le pôle permet une évaluation qualitative de l'appropriation de la thématique et l'investissement professionnel sur cette niche d'activité.

- Le DES JEPS « Directeur de structures sportives »...Une initiative de formation aussi pour les femmes

Afin de favoriser l'accès des femmes aux fonctions de directeur et de les aider à manager les structures sportives, le pôle ressources national SEMC s'est associé à l'initiative menée par le CROS Provence et le CREPS PACA avec la collaboration de la chaire « Société, Sport et Management » de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence. Cette offre de formation répond aux nouveaux défis d'un secteur en pleine mutation. L'enjeu pour le pôle est de changer les représentations associées au pilotage des organisations sportives en facilitant l'accès des femmes à ce dispositif.

- **La conception et la promotion d'outils pédagogiques comme les « Fiches histoires », « les Frises Femme, éducation, citoyenneté... Toute une histoire »**

Construits sur une approche historique du sport et de la société, ces outils amènent l'individu à questionner ses propres représentations, construites au fil du temps sur le sport et sur la place de la femme. Il s'agit de combattre les idées reçues, les stéréotypes qui constituent des barrières plus ou moins visibles à la pratique sportive des femmes par l'éclairage scientifique de l'histoire.

- **Le développement de la recherche sur des secteurs stratégiques**

- La recherche sur « sport et maternité »

Le groupe d'experts "sport et maternité" a été institué dès 2006. Le groupe ressources "Sport et Maternité" est l'association de plusieurs personnes, d'horizon et de sensibilité différents, jugées expertes dans leur domaine. Sa vocation est de produire de façon concertée un ensemble d'outils et de procédures au service de la thématique. Le groupe aborde l'ensemble du champ et des problématiques s'y rattachant et tente d'apporter la réponse éclairée d'experts. La recherche permanente de toutes les références ayant trait à cette thématique est engagée de façon systématique par le groupe. Un numéro des « Cahiers du pôle » a été dédié à "sport et maternité". Enfin, des actions de formation sur cette thématique sont mises en place et reconduites tous les ans.

- La recherche sur le « sport de haut niveau féminin »

Dans le sillage des Jeux olympiques de Pékin, un premier travail d'entretiens d'explicitation menés auprès des entraîneurs des différents pôles France et espoirs a été réalisé. Ces entretiens ont mis en évidence des pratiques professionnelles spécifiques à la performance féminine... Ces témoignages indiquent qu'entraîner les filles est plus compliqué. Cela nécessite des savoirs être et des savoir-faire particuliers, de la diplomatie, de la sécurité donc des compétences particulières.

La haute performance des femmes, tout comme l'apparente spécificité du sport féminin méritent d'être questionnées dans un double objectif : celui d'améliorer les performances des femmes ....et des hommes, et celui de rendre le sport davantage accessible aux femmes.... et aux hommes. Réfléchir sur le sport féminin renvoie sans cesse à interroger les limites de

la féminité. La féminité et la masculinité, et les malentendus identitaires sont régulièrement questionnés dans le sport.

Une action de formation à destination des entraîneurs est en cours de réalisation en partenariat avec l'unité de préparation mentale du CREPS Sud-Est. Elle utilise les techniques du théâtre pour venir questionner la féminité et la masculinité en chacun de nous indépendamment du sexe.

Toutes ces actions, développées par le pôle ont vocation à modifier les mentalités et induire le changement positif des comportements. Elles sont la traduction opérationnelle de la politique ministérielle en faveur des publics féminins. Elles œuvrent à déconstruire l'idée selon laquelle « le sport est fait par l'homme pour l'homme ».

La reconnaissance du sport comme champ de compétences partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales doit conduire l'Etat à développer une vision stratégique utile à l'ensemble des acteurs associatifs et publics pour faire évoluer l'offre de pratique sportive et améliorer la compétitivité de la France dans le monde. La fonction stratégique de l'Etat s'inscrit dans la capacité à identifier les objectifs de l'action publique, à concevoir des dispositifs opérationnels pertinents et à évaluer les résultats obtenus dans le respect des principes et des enjeux du développement durable.

#### 2.3.3.2 : Définition d'une stratégie d'action

Au vu de l'expertise qu'il a développé, le pôle SEMC propose la stratégie d'action suivante :

##### **Le principal frein est d'ordre culturel**

A côté des freins économique, géographique ou organisationnel (manque de temps pour pratiquer), ce qui éloigne le plus les femmes du sport sont les freins culturels.

##### **Le principal levier est éducatif**

L'objectif d'une approche éducative est de participer à la construction des identités des plus jeunes mais aussi de déconstruire autant que de besoin les représentations identitaires des individus plus matures.

##### **Deux stratégies sont possibles pour favoriser l'accès des femmes au sport avec des effets induits très différents.**

Adapter l'offre aux besoins des femmes ou faire en sorte qu'il soit aussi facile pour un homme de faire de la danse (Billy Elliot) que pour une femme de faire de la boxe (Million Dollar Baby).

##### **Stratégie 1 : Adapter les conditions de pratique aux besoins spécifiques des femmes.**

Inciter les femmes en adaptant les conditions de pratique sportive ou de réalisation sportive à leurs besoins spécifiques (aménagement du milieu, des règlements, des horaires voire des modalités). Cette stratégie a pour corollaire de renforcer les identités de sexe et de

cloisonner la pratique des hommes et des femmes. Exemple : la fédération de boxe qui crée « l'aérobixe » une version chorégraphiée de la discipline très attractive pour les femmes...et multiplie par 6 ses effectifs féminins.

## **Stratégie 2 : L'approche intégrée de genre appliquée au sport (conforme aux recommandations de l'Union Européenne)**

Eduquer pour décroisonner les pratiques des hommes et des femmes : faire tendre le sport vers l'unisexe...passer d'une approche sexuée qui renforce les identités de sexe et qui cloisonne les pratiques des hommes et des femmes à une approche de genre....qui tente de les décroisonner.



©Medhi Deguil (Femix' Sports)

**Tout acteur du sport est concerné par ce changement et y contribue de façon active. Cependant, l'action qui peut être menée est particulièrement indiquée auprès d'acteurs clés. Certains acteurs sont particulièrement moteurs dans les processus de changement.**

### **Action éducative menée auprès des stagiaires en formation aux métiers du sport et de l'animation**

Ils sont en contact direct avec les usagers. En toute bonne foi, ils véhiculent bon nombre d'idées reçues sur les femmes et les hommes au regard de la pratique sportive et contribuent au renforcement des identités de sexe. Ce public est non seulement la cible directe des outils publiés par le PRN SEMC mais il est aussi une source d'inspiration.



## **Action éducative menée auprès des formateurs et des entraîneurs**

Les principes de l'égalité et de la mixité entre les femmes et les hommes s'intègrent en premier lieu dans l'exercice du métier de formateur et d'entraîneur. Il arrive que sur le terrain de la formation et les terrains de sport, la mixité donne lieu à des comportements discriminants voire même sexistes et violents à l'encontre des filles que les intervenants ne sont pas toujours en capacité d'appréhender.

### **Accompagner les projets**

#### **Accompagnement des fédérations dans leur plan de féminisation : de l'importance de l'image associée à la discipline... « Vous détenez la marque »**

Le plan de féminisation est une stratégie globale développée par la fédération. Il a vocation à améliorer la place des femmes dans l'instance sportive, aussi bien dans les organes de décisions que dans la pratique de la ou des disciplines portée(s) par la fédération. Ce travail s'appuie sur une stratégie marketing.

#### **Accompagnement des projets qui contribuent à rendre le sport davantage accessible aux femmes**

Des dispositifs publics ou privés soutiennent les projets menés dans le sport en direction des publics féminins : ils sont d'ordre financier, méthodologique ou technique. (Cf répertoire 2012 des dispositifs « femmes et sports », PRN SEMC)

#### **2.3.4) Les collectivités locales**

Les collectivités locales jouent un rôle majeur dans l'organisation du sport en France. Elles sont propriétaires et gestionnaires d'environ 80% des équipements sportifs et le premier financeur du mouvement associatif sportif.

Elles peuvent donc agir sur ces questions de plusieurs manières. Tout d'abord, elles peuvent agir sur le mouvement associatif local par la possibilité d'attribution de subventions. Pour cela, elles peuvent modifier les critères d'attribution des subventions de fonctionnement en considérant le nombre d'adhérents de l'association plutôt que le nombre de licenciés afin d'encourager la création de sections loisirs dans les clubs. Elles peuvent également soutenir les clubs qui encouragent l'arbitrage, la formation aux diplômes fédéraux et d'Etat pour les jeunes licenciés ainsi que la formation des dirigeants. Elles peuvent aussi sanctionner les clubs qui ne respectent pas une représentativité minimale (en général 20%) pour le sexe le moins représenté. Elles peuvent aussi sanctionner les clubs qui ne tendent pas vers la parité en terme de représentation hommes/femmes dans les instances dirigeantes.

D'autres pistes de réflexion peuvent être exploitées telles que la création « d'une assemblée des Filles du sport » comme l'a fait la ville de Vaux-en-Velin ou encore la création d'un Observatoire de la parité à Blanquefort. Les objectifs de ces dispositifs sont de mieux connaître et comprendre l'univers sportif féminin pour mieux agir, d'adapter l'offre de pratiques sportives aux demandes féminines, d'informer et de faire connaître les initiatives auprès des clubs. De plus, ces dispositifs permettent également de créer un réseau officiel

de femmes dirigeantes mais aussi de mettre en place un système de parrainage des nouvelles dirigeantes sportives.

Les difficultés de la gestion des équipements sportifs (type, emplacement, fonctionnalités, horaires d'utilisation et disciplines praticables) représentent un frein majeur à la pratique sportive et plus particulièrement à la pratique sportive féminine. Il serait judicieux pour les communes de sonder les utilisatrices potentielles avant de réaliser des constructions ou des rénovations d'équipements sportifs. Par ailleurs, les CDOS et les DDOS peuvent utilement soutenir les collectivités dans leurs démarches de construction ou de rénovation des équipements sportifs.

Enfin, le Ministère des Sports a mis en place en 2011 un dispositif : le Diagnostic Territorial Approfondi (DTA) qui, dans le cadre d'une méthodologie d'enquête très stricte, vise à adapter l'offre de pratique aux attentes du public et à en corriger les inégalités d'accès. Ce dispositif peut contribuer à mettre en place des actions spécifiques sur un territoire donné notamment en faveur de la mixité.

### 2.3.5) Le CNOSF

Le CNOSF a réalisé dès 2003 **son Agenda 21** qui développe à travers son dixième objectif la promotion de l'accès des femmes à la pratique sportive et aux postes de responsabilités. Les collectivités réalisant un Agenda 21 peuvent, elles aussi, se fixer un objectif sur la mixité en général et plus particulièrement dans les activités sportives.

Le sport d'entreprise peut être un levier important afin de développer la pratique sportive féminine. En effet, cela permet aux femmes de pratiquer une activité sportive avec leurs collègues durant leurs pauses déjeuner ou immédiatement après leur journée de travail. Le CNOSF en partenariat avec le MEDEF ont réalisé un **guide** afin d'encourager les entreprises à développer des activités physiques pour leurs salariés. De même les collectivités peuvent par conséquent proposer des activités sportives à leurs employés et faire connaître le guide auprès des entreprises de leurs territoires

### 2.3.6) Un exemple d'association spécialisée dans l'approche de genre : FEMIX' Sports (femmes mixité sports)

**L'association FEMIX' Sports** a été créée en 2000 à la suite des premières assises nationales Femmes et Sport organisées par Marie Georges BUFFET, ministre de la jeunesse et des sports.

Ses objectifs sont de :

- promouvoir et défendre l'accès des filles et des femmes à tous les niveaux de pratiques sportives dans toutes les disciplines, aux postes de dirigeants à tous les niveaux hiérarchiques de l'organisation du sport
- dénoncer les comportements discriminants et intervenir contre leurs auteurs
- exercer une influence auprès des institutions et des médias, pour faire évoluer la place des femmes dans le sport.

Elle regroupe des femmes et des hommes (dirigeants, cadres, éducateurs, chercheurs, sportifs...) experts ou intéressés par la place des femmes dans le sport et motivés pour l'améliorer. Elle participe donc aux actions et manifestations organisées dans ce sens par les institutions et le mouvement sportif. Par ailleurs, elle organise des actions en faveur du sport au féminin. Elle diffuse de l'information et participe à des travaux d'étude et de recherche sur la thématique « femmes et sport ».

Femix' Sports dispose d'un agrément « jeunesse et sport ».



## Partie 3 : Les organisations régionales et départementales : leurs actions et engagements

Quelques données régionales:

En 2007, 61 % des franciliennes déclarent avoir exercé au moins une activité physique ou sportive. Les facteurs influençant la pratique semblent identiques à ceux de la population générale (baisse de la pratique chez les moins diplômées et les moins bien insérées socialement, augmentation de la pratique en grande couronne).

Cependant la diminution de la pratique avec le temps est moins importante que chez les hommes. Avec l'âge, les femmes sont ainsi plus nombreuses à exercer au moins une activité régulière (58 % des femmes contre 53 % des hommes) et déclarent pratiquer un plus grand nombre de disciplines. Par ailleurs les femmes sont plus sportives que les hommes dans les catégories les plus aisées. La vie de famille n'influence pas la pratique régulière des hommes alors que les femmes qui vivent en couple avec des enfants ou qui élèvent seules leurs enfants sont moins sportives.

Très peu de femmes sont présentes aux postes d'encadrement et de direction : en 2008 14 % des conseillers techniques sportifs et seulement 5 % des présidents de fédérations sportives sont des femmes. En 2007, 42 % des Franciliennes ont pratiqué au moins une activité régulière de manière autonome et 32 % de manière encadrée, soit autant que les hommes, les femmes ne représentent ainsi que 35 % des licences. Les femmes pratiquent plus volontiers la natation, la marche, le vélo et la course à pied de manière autonome. La pratique encadrée concerne la danse, la gymnastique, et le yoga.

Les femmes exercent une activité physique pour des raisons différentes des hommes, l'aspect compétition étant beaucoup moins présent. Le sport féminin se concentre dans un nombre restreint de disciplines. Ce n'est pas un choix uniquement individuel mais aussi « le reflet des résistances sociales et culturelles auxquelles doivent faire face les femmes ».

La diversification des disciplines plus que l'augmentation du nombre de pratiquantes pourrait donc être une orientation possible en faveur du développement de la pratique féminine dans le futur. Une augmentation du nombre de femmes dans les postes d'encadrement et de direction dans les disciplines traditionnellement masculines serait, certainement une première ouverture et favoriserait l'accès des pratiquantes à ces activités.





©Gonzales (Femix' Sports)

## 3.1) L'Etat

### 3.1.1) la DRJSCS d'Ile-de-France

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de l'Etat, en 2010, la DRJSCS fédère les différents services de l'Etat dont l'objectif commun est de renforcer le lien social. Elle regroupe:

- les pôles sociaux des directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS et DDASS) dont les fonctions principales étaient tournées vers les publics les plus vulnérables ;
- les directions régionales de la jeunesse et des sports (DRJS) qui avaient vocation à faciliter l'accès de tous aux activités sportives et aux loisirs éducatifs dans une logique de promotion sociale ;
- les directions régionales de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) dont la mission recouvrait la lutte contre les discriminations et la cohésion territoriale dans les territoires de la politique de la ville.

Elle intervient dans trois grands domaines :

**Les politiques sociales** : la prévention et la lutte contre les exclusions, la protection des populations vulnérables, l'inclusion sociale des personnes handicapées, les actions sociales de la politique de la ville, la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances, la formation et la certification dans le domaine des professions sociales et de santé non médicales.

**Les politiques sportives** : l'accès à la pratique sportive pour tous , le sport de haut niveau et le sport professionnel, la formation et la certification dans le domaine des activités physiques ou sportives, le développement maîtrisé des sports de nature, le développement de la médecine du sport, la prévention du dopage et la lutte contre les trafics de produits dopants, le recensement et la programmation des équipements sportifs, la prévention des incivilités et la lutte contre la violence dans le sport.

**Les politiques de jeunesse, de vie associative et d'éducation populaire** : l'information des jeunes, leur engagement dans la société, leur intégration et le développement de leur

autonomie, leur mobilité internationale, la qualité éducative des loisirs collectifs des enfants et des jeunes et la sécurité des usagers, notamment mineurs, la formation et la certification dans le domaine de l'animation, la promotion de l'éducation populaire aux différents âges de la vie, le développement de la vie associative, la formation et la reconnaissance des bénévoles et la promotion du volontariat.

Les actions envisagées par la DRJSCS d'Ile-de-France sont les suivantes :

- Observer et évaluer la politique publique par la construction d'outils suivis (financiers, licences, nombre et qualité des opérateurs financés, impact enveloppe innovante) avec l'appui MOEA DRJSCS et IRDS;
- Fédérer un réseau de ressource régionale avec les DDCS dans le cadre de l'ETPR (articuler au PRN SEMC et autres acteurs institutionnels) : « concours valorisation femmes et sport », publication « parcours de femmes en IDF »
- Accompagner les CTS dans les plans de développement des ligues pour la prochaine olympiade, déclinaison sport au féminin.
- Développer l'offre sportive pour les femmes issues des quartiers ZUS : opération « Sport en filles », promouvoir la pratique sportive féminine avec l'opération « Paris Londres Paralympiques ».
- Intégrer l'approche féminine dans la politique du sport du haut niveau
- Accompagner un enrichissement des contenus de formation des éducateurs auprès des organismes habilités par la DRJSCS et des offres de formation continue (colloques, publications)
- Suivi et déclinaison régionale du projet DDCS/DDFE 77 sur la pratique sportive et l'accès aux responsabilités

Les propositions initiales de cibles pour les années 2012 à 2014 visent à un accroissement de +0,2% chaque année pour chaque région de la part des moyens de la part territoriale du CNDS affectée aux jeunes filles et femmes.

Cependant, pour les régions se situant à un niveau très bas, il est proposé une valeur minimale de 4,5% pour 2013.

### 3.1.2) La Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'égalité d'Ile-de-France (DRDFE)

La DRDFE, placée auprès du préfet, secrétaire général aux affaires régionales (SGAR) de la préfecture de région d'Ile-de-France, est chargée de développer la prise en compte des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des politiques de l'état . Elle est compétente pour mener toutes les actions nécessaires pour atteindre ce but auprès des collectivités territoriales, des associations et des acteurs sociaux économiques locaux, avec lesquels elle agit en partenariat. Elle assure en outre un rôle d'ingénierie, d'animation et de coordination de l'action des déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité placées auprès des directions départementales de la cohésion sociale pour la mise en œuvre de cette politique au niveau local.

L'action de la délégation régionale aux droits des femmes d'Ile-de-France se structure autour d'un outil : le plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de 2 axes prioritaires d'intervention:

1- l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie politique, sociale, professionnelle et économique. Cela passe par :

- rendre visible la place des femmes dans la société et faciliter leur accès à des postes à responsabilités
- la diversification des choix d'orientation scolaire et professionnelle des filles
- l'insertion professionnelle et la mixité des emplois
- la promotion de la création d'entreprise par les femmes
- la promotion de l'égalité professionnelle dans les branches et les entreprises

2- la promotion des droits, la prévention et la lutte contre les violences sexistes

Cette stratégie reprend les orientations du 3ème plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes (2011/3013) « protection, prévention, solidarité » concernant les violences au sein du couple, mais aussi le viol et les agressions sexuelles, les violences au travail, la polygamie, les mariages forcés, les mutilations sexuelles féminines et la prostitution.

Cette politique mobilise l'ensemble des partenaires tant associatifs qu'institutionnels concernés. L'échelon départemental est pivot de l'action.

Les programmes concernant l'amélioration de la place des femmes dans la pratique sportive et l'intégration des femmes dans les instances dirigeantes du sport entre dans chacun de ces deux axes selon les modalités des actions mises en œuvre.

### 3.1.3) La DDCS de Seine-et-Marne

Depuis la réforme de l'Etat en 2010 les Directions départementales de la cohésion sociale intègrent notamment les anciennes directions départementales de la jeunesse et des sports et les délégations départementales aux droits des femmes et à l'égalité. C'est dans ce contexte que la DDCS 77 a répondu en 2012 dans le cadre de la Directive nationale d'orientation 2012- Mise en œuvre territoriale des politiques de cohésion sociale, de la jeunesse, des sports et de la vie associative- à un appel à projets national, relayé par la DRJSCS d'Ile de France afin de développer un programme visant à « améliorer l'accès des femmes, notamment des plus jeunes, aux responsabilités dans les instances dirigeantes par tout dispositif transversal mis en œuvre avec des partenaires institutionnels ou associatifs » dans lequel s'inscrit la rédaction du présent guide et dont les grandes lignes sont présentées ci-dessous :

Le contexte et les enjeux du projet:

Aujourd'hui, le paysage sportif départemental est le suivant :

En 1968, 9% des femmes pratiquaient une activité sportive, en 2009 elles représentaient 1/3 des pratiquants.

En Seine-et-Marne, ce sont 62% des femmes de plus de 15 ans qui déclarent pratiquer régulièrement (au moins 1 fois par semaine) une activité sportive (source : IRDS 2009).

Actuellement, ce sont 15% des femmes qui assurent des fonctions d'encadrement en qualité de conseillères techniques régionales et 11% en qualité d'entraîneuses nationales.

En Seine-et-Marne, ce sont seulement 8,3% des femmes qui assurent des fonctions de conseillères techniques départementales, soit 3 postes pour 36 comités dotés de CTD.

Concernant les fonctions de direction associative sportive au niveau national, 9% des femmes assurent une fonction de présidente de fédération.

En Seine-et-Marne, ce sont 28% des clubs sportifs qui sont dirigés par une femme et 11% de femmes qui représentent les comités départementaux sportifs (7 sur 63).

En revanche, dans le secteur associatif culturel, ce sont plus de 50% de femmes qui exercent des fonctions de dirigeantes au sein des associations et souvent à des postes importants. La marge de progression pour le mouvement sportif est donc importante.

Par ailleurs on constate qu'il y a une corrélation directe entre l'augmentation du nombre de licenciées dans les clubs et le pourcentage de dirigeantes au sein de ceux-ci, des ligues et des fédérations.

Il convient donc de se poser la question de la possibilité, pour une femme, d'accéder facilement à la direction d'une association sportive face à l'identification suivante d'un certain nombre de difficultés et de freins :

- soutien de l'entourage souvent absent ou parfois même résistant,
- formatage des associations sportives selon une norme trop masculine,
- femmes devant souvent démontrer du caractère et une volonté prononcée,
- manque de disponibilité souvent due aux contraintes sociales et familiales,
- problème de compétences nécessitant une professionnalisation des futures dirigeantes...

Les objectifs poursuivis, les effets attendus :

Plusieurs objectifs sont visés dans la mise en œuvre de ce projet :

- obtenir un dispositif d'observation du développement de l'implication des femmes dans les instances sportives dirigeantes du département pour agir objectivement par la mise en œuvre d'actions pérennes appropriées,
- mobiliser le mouvement sportif départemental et les instances institutionnelles en charge de la question pour mener une réflexion et ouvrir à terme un débat permanent sur la question,



- développer un outil d'accompagnement des femmes dans leur prise de responsabilités de cadres au sein des associations sportives pour faciliter leur implication,
- favoriser la mixité et la parité de cadres dans les instances dirigeantes associatives sportives dans toutes les disciplines pour notamment faciliter leur intégration et réduire les discriminations,
- accroître le nombre de bénévoles dans le secteur associatif sportif pour dynamiser la pratique féminine,
- valoriser l'engagement des femmes dans leur démarche de prise de responsabilités dans les instances dirigeantes des associations sportives pour susciter des vocations par l'exemplarité.

L'accroissement du nombre de pratiquantes, du nombre de bénévoles dirigeantes et de la formation des encadrantes sont des effets pouvant être attendus sur l'évolution de la situation actuelle par l'action modulée sur chacun de ces trois curseurs qui s'impactent entre eux.

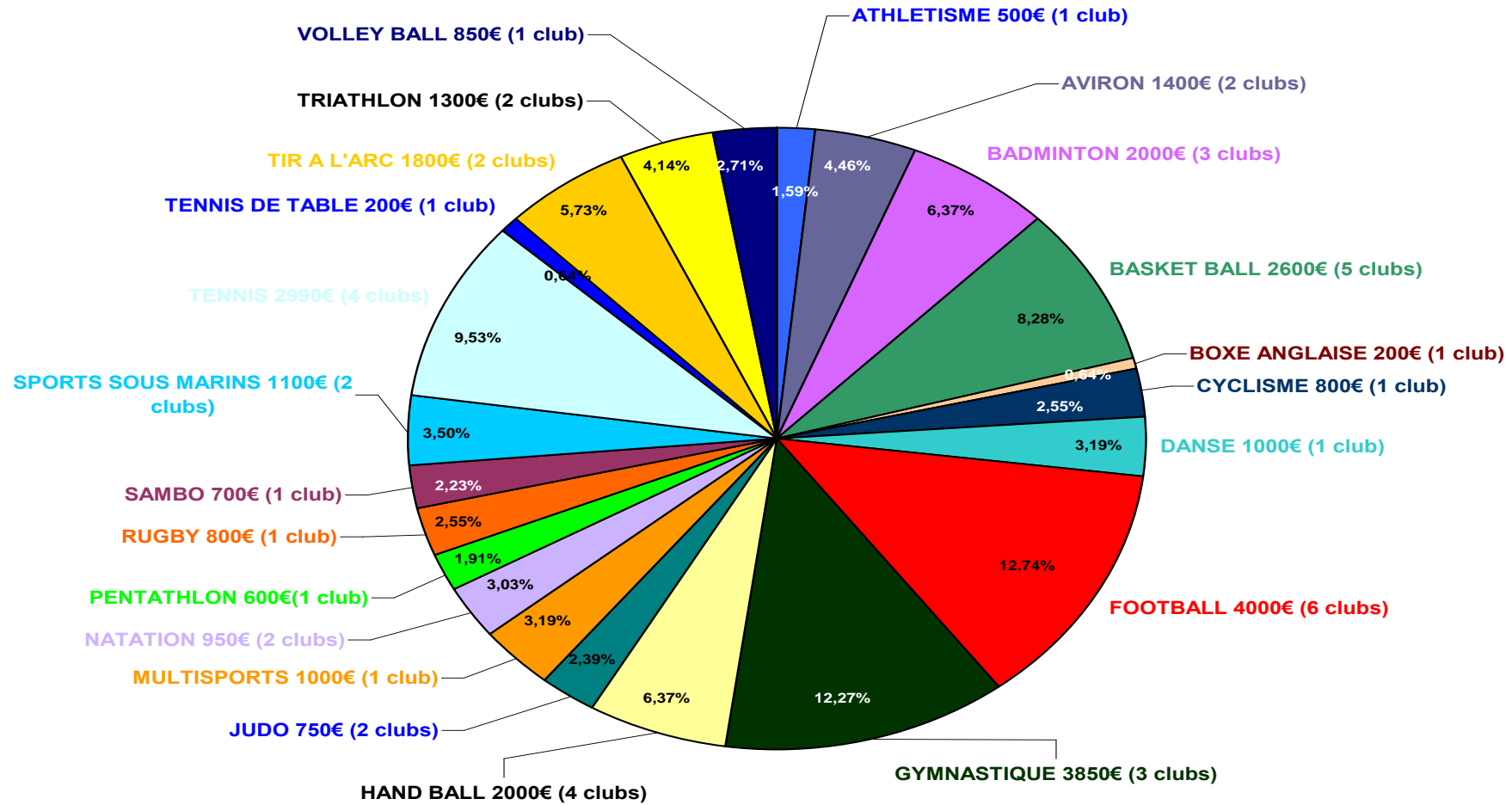
#### Les modalités de mise en œuvre en 4 phases :

##### a/ Etude prospective :

Cette étude sur l'implication des femmes dans la prise de responsabilités au sein des instances dirigeantes associatives sportives du département a été mise en œuvre dès 2012. Elle s'appuie notamment sur une analyse des dossiers des demandes de subvention au titre des crédits du Centre national pour le développement du sport (CNDS) 2011 – 2012 des associations sportives ayant développé des projets intéressants en la matière.

Vous trouverez ci- après les résultats de l'analyse des dossiers de demande de subvention CNDS 2012.

**Action : ACCES DES FEMMES AUX RESPONSABILITES**  
**Montant du financement CNDS / discipline - 2012 -**



## ACCES AUX RESPONSABILITES (2012)

53 clubs impliqués ≈ 500 femmes concernées

**39 %** des clubs axent leurs actions sur des objectifs de type "**gestion administrative**"

**10 %** des clubs axent leurs actions sur des objectifs de type "**encadrement sportif**"

**27 %** des clubs axent leurs actions sur des objectifs de type "**gestion administrative**" ET "**encadrement sportif**"

**24 %** des clubs ne donnent aucune précision

## DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

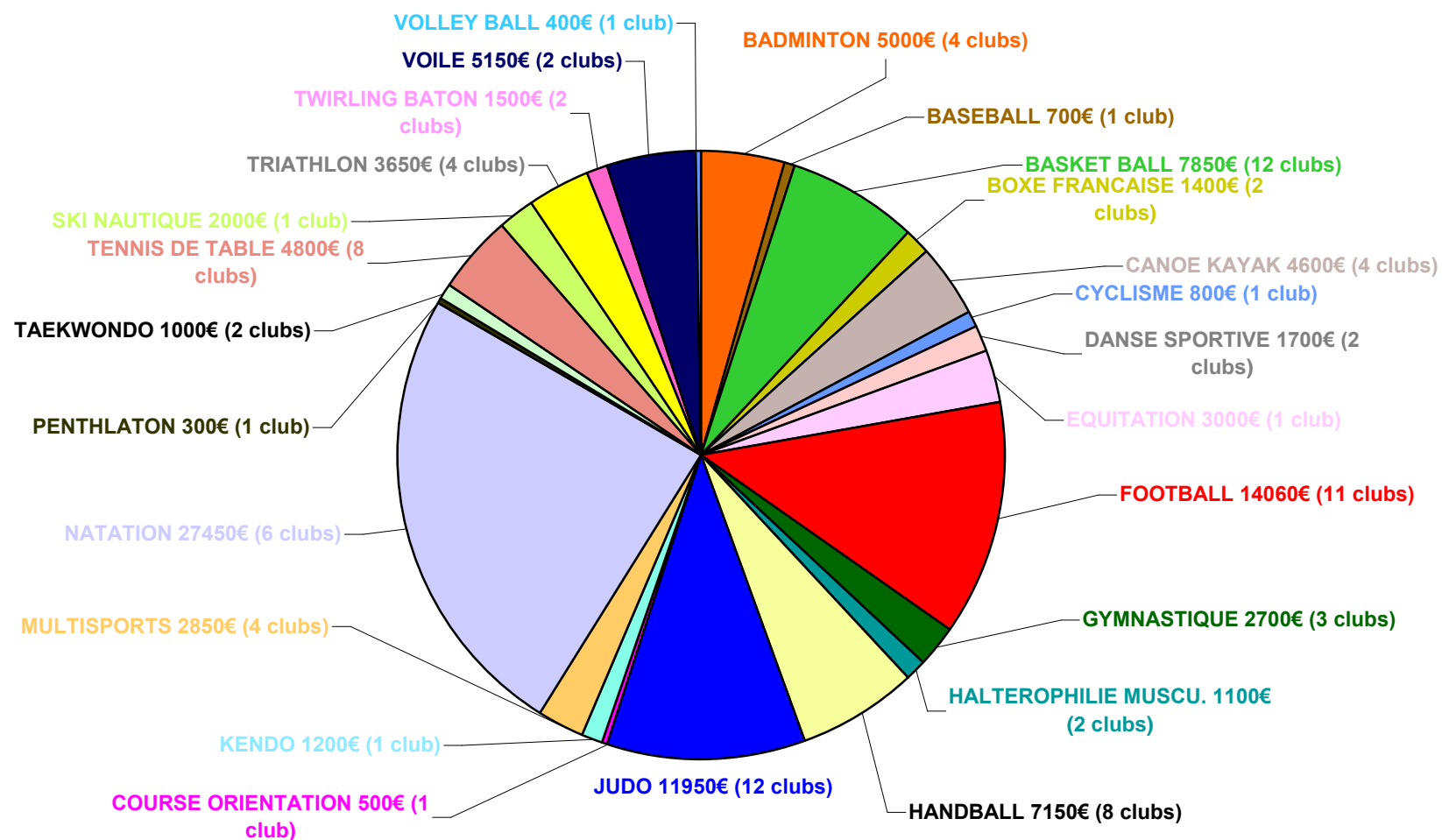
200 clubs impliqués

≈ 3500 femmes concernées

Répartition des actions menées/prévues par typologie (au total 569) :

A	AEC	AEL	AF	AFD	APFQ	APFR	AS	ASF	BCL	CC	CEC	CHF
AUTRES	AUGMENTAT* EFFECTIF COMPETITIF*	AUGMENTAT* EFFECTIF LOISIRS	ANIMAT* FUTURE	AIDE FINANCIERE PR DEPLACEMENTS	ANIMATION PRATIQUE FEMMES QUARTIERS CUCS	ANIMATION PRATIQUE FEMMES MILIEU RURAL	ACCUEIL SCOLARISE	ANIMATIONS SPECIALES FEMMES	BAISSE COUT LICENCES	CAMPAGNE COMMUNICAT*	CREATION EQUIPE COMPETITIF*	CRENEAUX HORAIRE FEMMES
<b>78</b>	<b>38</b>	<b>127</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>27</b>	<b>22</b>	<b>33</b>	<b>5</b>	<b>36</b>
DEC	ESF	FPM	GLF	GSC	IMC	IMS	MNP	OPM	PO	SDF	SDM	SS
DEVELOPPEMENT EQUIPE COMPETITION	ENCADREMENT SPECIFIQUE FEMMES	FAVORISER PRATIQUE MIXTE	GRATUITE LICENCES FEMMES	GRATUITE LICENCES FEMMES SI CUCS	INFORMAT* MILIEU CIVIL	INFORMAT* MILIEU SCOLAIRE	MAINTIEN NB DE PRATI- QUANTES	OFFRE PRATIQUE MULTISPORTS	PORTES OUVERTES	STAGE DECOUVERTE FEMMES	STAGE DECOUVERTE MIXTE	SOUTIEN SCOLARITE
<b>13</b>	<b>59</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>22</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

**ACTION : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FEMININE**  
**Montant du financement CNDS / discipline - 2011-**





Cette étude est complétée par l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des clubs et comités du département.

Ce dispositif d'observation a vocation à être pérennisé dans une perspective notamment :

- d'évaluation afin de déterminer des tendances et d'être en capacité de mesurer l'impact des actions menées ;
- de repérage des actions les plus intéressantes afin de pouvoir les modéliser et, si possible les transposer, tout en les adaptant à d'autres contextes.

Les résultats complets de ces travaux sont consultables et téléchargeables :

- **Pour l'étude portant sur les dossiers CNDS**
- **Pour les résultats du questionnaire**

b/ Dispositif de réflexion et d'accompagnement à la prise de responsabilités des femmes au sein des instances dirigeantes associatives sportives.

Cet outil est développé en partenariat avec le CDOS. Ainsi deux soirées rencontres / échanges territoriales permettant de faire le point sur les initiatives prises et l'état des freins et leviers repérés dans ce domaine ont été mises en place en octobre 2012.

c) Colloque :

A partir de cette analyse, de l'exploitation de ses résultats et des discussions qui se sont tenues lors des réunions débats, un colloque départemental, organisé le 29 janvier 2013, réunit le mouvement sportif départemental, les collectivités, les institutions compétentes et des experts reconnus pour notamment déclencher une mobilisation d'ampleur départementale visant à pérenniser la réflexion et les actions sur ces questions.

Les partenaires du projet réunis au sein d'un comité de pilotage présidé par le DDCS sont : le CDOS, le Conseil Général de Seine et Marne et la DRJSCS d'Ile de France.

d) expérimentations et engagements pour la nouvelle olympiade :

A l'issue du colloque un programme d'actions sera élaboré avec l'ensemble des partenaires pour une montée en charge sur toute la durée de la nouvelle olympiade (2013 – 2016).

## **3.2) Les collectivités territoriales**

### **3.2.1) le Conseil Régional d'Ile-de-France**

Le conseil régional agit dès le plus jeune âge pour permettre l'accès au sport pour tous. Dans ce cadre, il a ainsi été décidé, en lien avec le Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile-de-France (CROSIF), de faire de la pratique féminine encadrée et de l'accession de femmes aux responsabilités dans les clubs et les instances une priorité transversale.

Cela passe notamment par diverses mesures mises en œuvre pour :

## - Renforcer le sport scolaire et universitaire



©Gonzales (Femix' Sports)

Dans les lycées et à l'université, l'action de la Région s'illustre par le financement d'équipements utilisés par les lycéens et les étudiants (gymnases, dojos, terrains) et un soutien à l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) et au Comité régional du sport universitaire (CRSU) pour l'organisation des compétitions.

## - Accompagner les clubs

- en donnant la priorité à la formation

En partenariat avec les ligues ou les comités, la Région renouvelle et augmente ses crédits en donnant la priorité à la formation : formation des sportifs (sur l'aspect sportif et éducatif) mais aussi des encadrants (entraîneurs ou dirigeants de clubs). Elle renforce également son soutien aux ligues et comités sportifs régionaux pour des programmes de formation à destination des bénévoles, encadrants, dirigeants et jeunes sportifs.

- en délivrant des chèques « TranSport »<sup>4</sup> pour les déplacements

Destiné aux responsables et bénévoles des clubs franciliens spécialement conventionnés, le chèque « TranSport » d'une valeur unitaire de 10 euros permet de régler les frais de transport des équipes de jeunes de 13 à 18 ans qui se déplacent dans le cadre de compétitions de niveau régional.

### 3.2.2) Le Conseil Général de Seine-et-Marne

Le Département de Seine-et-Marne soutient le sport dans toute sa diversité en termes de pratiques, sur tout le territoire et pour tout public. Aussi, l'accès à la pratique des jeunes filles et des femmes est également une priorité départementale.

Le Conseil général de Seine-et-Marne a donc créé en 2008, une nouvelle politique pour soutenir les projets liés à l'insertion des publics éloignés de toute pratique pour des raisons sociales, financières ou culturelles. Il s'agit de favoriser l'émergence de projets portés par des structures recevant ou s'adressant à un public féminin éloigné de toute pratique.

<sup>4</sup>[http://www.iledefrance.fr/fileadmin/contrib\\_folder/Rubriques/Culture-Tourisme-Sports/Mode\\_d\\_emploi\\_-\\_Dispositif\\_cheque\\_tranSport\\_2011.pdf](http://www.iledefrance.fr/fileadmin/contrib_folder/Rubriques/Culture-Tourisme-Sports/Mode_d_emploi_-_Dispositif_cheque_tranSport_2011.pdf)

De plus, au travers de sa politique de soutien destinée aux Ecoles multisports de Seine-et-Marne (68 structures), le Département bonifie son aide pour celles qui accueillent un nombre important de jeunes filles afin de favoriser la mixité de la pratique sportive.

### **3.3) Le mouvement sportif**

#### **3.3.1) Le Comité Régional Olympique et sportif d'Ile-de-France (CROSIF)**

Depuis 1998, le CROSIF, en relais de la DRJSCS, initiateur de l'opération « **Sport en Filles** » développe sur l'ensemble de l'Ile-de-France ses actions en faveur de la pratique sportive féminine en direction des jeunes filles adolescentes des quartiers populaires.

Dans ce cadre il est proposé plusieurs opérations régulières annuelles de « **Sport en Filles** » dans l'enceinte des bases régionales de loisirs franciliennes :

- **Sport en Filles - HIVER** (2 jours à la base de Loisirs de Torcy)
- **Sport en Filles - ETE** (4 jours à la base de Loisirs de Torcy)
- **Sport en Filles – AUTOMNE** (4 jours à la base de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines)

Depuis son existence cette opération a regroupé plus de 10 000 jeunes filles issues de structures de jeunesse n'ayant pas accès de façon régulière à la pratique sportive.

Elles sont initiées à une multitude d'activités sportives (*plus de 30 ligues apportent leur concours à ces différentes journées*) ainsi qu'à des notions de secourisme, de diététique et d'introduction à la santé qui se tiennent en complément.

Ces journées accueillent également les ambassadeurs du sport de la Région Ile-de-France et sont l'occasion pour ces jeunes filles de rencontrer des sportifs de haut niveau afin d'échanger sur leur réussite sportive.

Enfin, à chaque session, le prix du bon comportement et de la bonne tenue est attribué à une structure ayant démontré sa motivation, son dynamisme et son implication. Le prix est remis en mairie d'où est issue la structure en présence des élus et familles des jeunes filles.

#### **Les objectifs poursuivis sont :**

- Promouvoir le sport féminin.
- Rendre les pratiques sportives accessibles à tous dans le cadre des clubs ou associations sportives scolaires.
- Favoriser par la pratique sportive, les rencontres, les échanges, les liens sociaux et ainsi favoriser la citoyenneté chez les jeunes.
- Développer la vie associative et les structures d'accueil du sport fédéral.

Le CROSIF met également en place des opérations spécifiques pour valoriser et renforcer l'action mise en oeuvre dans les opérations « Sport en Filles » en faveur de la pratique sportive féminine :

- **En 2007** : « Sport en Filles spécial - Rugby et Handball » en accompagnement des championnats du monde se déroulant sur le territoire francilien.
- **En 2008** : « Sport en Filles – La boxe me va comme un gant » en accompagnement des championnats du monde se déroulant sur le territoire francilien.
- **En 2010** : L'opération « Neige au féminin » en partenariat avec l'UCPA. 50 adolescentes issues des structures de jeunesse des quartiers populaires ont pu partir une semaine en séjour à la Montagne à la découverte des sports d'hiver.
- **En 2012** : L'opération « Paris-Londres à vélo 2012 – A la rencontre des jeux paralympiques » en collaboration avec la ligue IDF de cyclotourisme. 24 adolescentes issues des 8 départements franciliens ont été sélectionnées pour participer à cette randonnée exceptionnelle afin d'y découvrir le cyclotourisme et de s'imprégner d'un grand évènement que sont les Jeux Paralympiques.

Le CROSIF mène une réflexion autour de l'accessibilité des femmes aux postes de dirigeantes avec sa commission « Sport au féminin ». Dans ce cadre, les principaux travaux menés sont :

- **En 2007** : Une enquête sur les femmes dirigeantes en IDF avec la réalisation d'une plaquette.
- **De 2005 à 2009** : Le concours Femmes et Sport en collaboration avec la DRJSCS.
- **En 2010** : Le colloque « Femmes –Sport – Bénévolat » en collaboration avec la DRJSCS.
- **Depuis 2011** : Une réflexion est entamée au CROSIF pour faciliter l'intégration des femmes au sein de son Comité Directeur.

### 3.3.2) Le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de Seine-et-Marne

#### LE « SPORT AU FEMININ » AU CDOS 77 :

Une commission, spécialement créée à cet effet, composée de :

- *Présidente* : Annie LEROY
- *Secrétaire administrative* : Julie SCHRAM
- et de 6 à 7 membres

Avec la participation du Conseil général et de la DDCS 77

La commission se réunit une fois par trimestre.

#### Un constat :

Toutes disciplines sportives confondues, la part des féminines en Seine-et-Marne\* n'excède pas 35% de l'ensemble des licenciés!

\* Cette part tient compte des exceptions car certaines disciplines, peu nombreuses, accueillent majoritairement des femmes : danse, gymnastique, équitation, yoga, marche, natation.

D'où l'objet de la création de la commission « SPORT AU FEMININ »

#### Le CDOS mène des actions en vue :

##### 1/ De développer la pratique féminine en structure encadrée



Le CDOS 77 soutient l'organisation de séances « portes ouvertes aux féminines », non licenciées, lesquelles découvrent les activités proposées et, à terme, viennent conforter le nombre de pratiquantes licenciées du club ou comité accueillant.

Ces animations peuvent s'inscrire dans le cadre des créneaux horaires habituels du club.

L'aide du CDOS 77 s'exerce au niveau :

- de l'organisation,
- de la communication,
- de la distribution de cadeaux spécifiquement féminins,

Grâce au concours du Conseil général, de la DDCS de Seine-et-Marne et du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

En 2012, 8 projets ont été validés par la commission dont 7 réalisés au 30/09/2012 :

Association	Ville	Action	Date	Lieu	Cible
<b>Comité Départemental de Triathlon</b>	Pontault Combault	Matinée féminine	10mars 2012	Nautil Pontault Combault	Tout âge
<b>Comité Départemental de Handball</b>	Melun	Filles de défis 77	25avril 2012	Gymnase René Roussel Le Mée Sur Seine	8-14 ans Non licenciées
<b>USC Lésigny Basket</b>	Lésigny	J'invite mes copines	05mai 2012	Gymnase des Hiverneaux	6-12 ans Licenciées ou non
<b>Brie Francilienne Triathlon</b>	Roissy en Brie	Triathlon	08mai 2012	Nautil Pontault Combault	6 ans à vétéran
<b>Tennis Club Tournan en Brie</b>	Tournan en Brie	Portes Ouvertes	17juin 2012	Tennis Club	12 ans et plus
<b>US Vaires Tennis</b>	Vaires sur Marne	Thé – Tennis	16 sept 2012	Club Vaires Sur Marne	14-77 ans Licenciées ou non
<b>AS Samoies Course d'Orientation</b>	Samoies sur Seine	Course d'Orientati on à VTT	07 juillet 2012	Forêt de Fontainebleau	7-77 ans Non licenciées

## 2/de favoriser l'accès des femmes aux responsabilités associatives.

Le CDOS participe au Comité de pilotage départemental créé dans le cadre du programme d'action mis en place par la DDCS.

**A titre d'illustration :**

**L'affiche réalisée au cours d'un stage sportif sur la base de Bois le Roi par des jeunes femmes:**





## Partie 4 : Des bonnes pratiques en Seine-et-Marne, des leviers d'actions

Ce chapitre n'est bien évidemment pas un recensement exhaustif des actions menées. Il complète la présentation faite de l'étude menée à partir des dossiers CNDS 2011-2012 (en page 42 de ce guide) et reprend des témoignages apportés par les structures lors de rencontres locales, organisées en octobre 2012 en Seine et Marne.

### 4.1) Les bonnes pratiques

## Club de la Brie francilienne



<b>DISCIPLINE</b>	TRIATHLON
<b>NB LICENCIES TOTAL</b>	114 dont 45 adultes
<b>DONT FEMMES</b>	7 adultes
<b>COMITE DIRECTEUR</b>	<i>non renseigné</i>
<b>BUREAU</b>	1 femme secrétaire du bureau
<b>ACTION(S) SPECIFIQUE(S)</b>	1/ organisation d'1 épreuve "découverte" ciblant des femmes plus de 18 ans ne pratiquant pas de sport régulièrement (succès, en 2012 : 21 participantes) 2/ attirer + de femmes dans les instances dirigeantes
<b>OBJECTIF(S)</b>	1/ développement de la pratique du triathlon féminin 2/ intégrer une 2ème femme au comité 3/ présenter une femme au BF4 (entraîneure)
<b>MOYENS MIS EN ŒUVRE</b>	1/ mise à disposition d'une ligne d'eau hebdomadaire et d'un éducateur (club) 2/ financement de 2 éducateurs pour vélo et course (comité départemental) 3/ prise en charge des assurances pour les participantes (ligue IDF)
<b>DIFFICULTES RENCONTREES</b>	1/ structurer le projet 2/ obtenir le soutien des deux instances en montrant l'utilité et le bien-fondé du projet
<b>POINTS POSITIFS APRES REALISATION</b>	Emulation créée dans le groupe des participantes - dynamisme apporté dans les deux entités suite au succès du projet - 1 femme a passé son BF5 (initiatrice)
<b>POINTS NEGATIFS APRES REALISATION</b>	1/ manque d'intérêt pour la vie associative 2/ une seule femme s'est licenciée -> problèmes liés aux créneaux horaires proposés par le club
<b>COUT DES EVENTUELS INVESTISSEMENTS</b>	<i>non spécifié</i>



## District 77 Nord de Football



<b>DISCIPLINE</b>	FOOTBALL
<b>NB LICENCIES TOTAL</b>	20 460 (juin 2012)
<b>DONT FEMMES</b>	<b>659</b> dont 315 dirigeantes (juin 2012)
<b>COMITE DIRECTEUR</b>	Non renseigné
<b>BUREAU</b>	
<b>ACTION(S) SPECIFIQUE(S)</b>	1/ diversifier la pratique : Beach soccer, Futsal, Street soccer 2/ détection et promotion de l'élite 3/ formations (2 prévues) "Ambassadrices du foot" (50 femmes) 4/ séances d'informations dans les écoles primaires
<b>OBJECTIF(S)</b>	développer la pratique féminine
<b>MOYENS MIS EN ŒUVRE</b>	1/ mise en place de critérium ludique exclusivement féminin 2/ " <b>Fillofoot</b> " (rassemblement féminin bi mensuel) 3/ kit de communication pour les clubs 4/ création d'une carte " <b>Filledélicé</b> " pour le suivi des joueuses 5/ recrutement de plusieurs jeunes en service civique
<b>DIFFICULTES RENCONTREES</b>	qualité de l'encadrement - crainte des parents - manque de structures d'accueil adaptées - image misogyne du foot - problème de la pratique en mixité pour augmenter le nombre de pratiquantes
<b>POINTS POSITIFS APRES REALISATION</b>	<i>non spécifié</i>
<b>POINTS NEGATIFS APRES REALISATION</b>	faible taux de renouvellement des licences filles
<b>COUT DES EVENTUELS INVESTISSEMENTS</b>	<i>non spécifié</i>

## Club de Basket Ball de Vaux le Pénil



<b>DISCIPLINE</b>	BASKET BALL
<b>NB LICENCIES TOTAL</b>	300
<b>DONT FEMMES</b>	110
<b>NB de FEMMES au COMITE DIRECTEUR</b>	6 sur 14 membres (dont entre autre, la présidente et la trésorière)
<b>NB de FEMMES au BUREAU</b>	4 sur 6 membres
<b>ACTION(S) SPECIFIQUE(S)</b>	promouvoir l'accession des femmes aux responsabilités. et développer les sections féminines
<b>OBJECTIF(S)</b>	permettre aux femmes la possibilité de prétendre à des responsabilités selon leurs compétences et leurs envies
<b>MOYENS MIS EN ŒUVRE</b>	aménagement des horaires de réunion - organisation baby-sitting (chèque emploi associatif) - participation à la vie sociale de la commune
<b>DIFFICULTES RENCONTREES</b>	nécessité de s'imposer et de faire ses preuves avant d'être reconnue
<b>POINTS POSITIFS APRES REALISATION</b>	reconnaissance sociale et épanouissement des femmes impliquées
<b>POINTS NEGATIFS APRES REALISATION</b>	à des postes de responsabilité, les femmes sont régulièrement testées sur leurs compétences et leur autorité
<b>COUT DES EVENTUELS INVESTISSEMENTS</b>	<i>non spécifié</i>

## Judo Club de Nangis



<b>DISCIPLINE</b>	JUDO
<b>NB LICENCIES TOTAL</b>	230 (saison 2011/2012)
<b>DONT FEMMES</b>	51 (saison 2011/2012)
<b>NB de FEMMES au COMITE DIRECTEUR</b>	5 sur 13 membres (dont la trésorière, la trésorière adjointe et la secrétaire)
<b>NB de FEMMES au BUREAU</b>	<i>non renseigné</i>
<b>ACTION(S) SPECIFIQUE(S)</b>	1/ formation des dirigeantes (notamment les trésorières) 2/ développement de la pratique
<b>OBJECTIF(S)</b>	1/organiser une formation continue des trésorières 2/ favoriser les rencontres entre nos judokates, faire participer les ceintures noires aux entraînements et prévoir un soutien aux jeunes filles de l'INSEP et en pôle
<b>MOYENS MIS EN ŒUVRE</b>	1/ prise en charge financière des formations sur les techniques liées à la fonction de dirigeant associatif - organisation d'une bourse d'échange de savoir et un transfert des compétences 2/ mise en avant des ceintures noires, des résultats féminins 3/ campagne de recrutement axée "filles"
<b>DIFFICULTES RENCONTREES</b>	difficultés liées à l'installation d'une nouvelle équipe dirigeante : frein de la part des hommes du comité directeur, nécessité pour les femmes de faire leurs preuves et difficulté à se faire entendre
<b>POINTS POSITIFS APRES REALISATION</b>	développement de la solidarité entre membres du bureau - augmentation du nombre de femmes aux championnats et tournois
<b>POINTS NEGATIFS APRES REALISATION</b>	<i>non spécifié</i>
<b>COUT DES EVENTUELS INVESTISSEMENTS</b>	<i>non spécifié</i>

## 4.2) Leviers d'action

### Emplois d'avenir

Le Gouvernement a lancé, début octobre 2012, un nouveau dispositif, « les emplois d'avenir », pour faciliter l'insertion professionnelle et la qualification des jeunes sans emploi et sans qualification ou faiblement qualifiés.

Le recrutement d'un jeune doit être assorti d'un objectif de formation qualifiante. Le jeune doit être accompagné dans son parcours de formation et d'insertion.

Les **emplois d'avenir** en bref, c'est :

- Une première expérience professionnelle pour des jeunes âgés de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés), peu ou pas diplômés et à la recherche d'un emploi.
- Des emplois en CDI dans leur très grande majorité mais qui pourront prendre la forme de CDD de 3 ans et exceptionnellement de CDD d'une durée de 1 an si la situation et le projet professionnel du jeune l'exigent.
- L'Etat finance 75 % du salaire brut du jeune à hauteur du SMIC.

A titre d'exemple, nous pouvons citer :

- [La fédération Française de Motocyclisme](#)
- [Maison des Jeunes et de la Culture de Chauny \(Aisne\)](#)

Comme le montre le dernier exemple, les emplois d'avenir peuvent servir à la préparation d'un Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS).

### Service Civique :

Le service civique est un engagement volontaire d'une durée de six à douze mois destiné, d'une part à toutes les personnes âgées de 16 à 25 ans. Le « service civique » donne lieu à une indemnité et à une couverture sociale prises en charge intégralement par l'État. La loi lui a donné pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Ce dispositif peut être utilisé dans le domaine sportif pour des missions détaillées ci-après.

Apprendre à respecter les règles, construire une stratégie collective, développer l'esprit d'équipe et le fair-play, partager des victoires et des défaites avec ses amis. Pour beaucoup de jeunes, le sport n'est pas seulement un moyen de se défouler.

Parce que la pratique d'un sport n'est pas accessible à tous les jeunes, vous pouvez aujourd'hui agir et faire partager, découvrir votre hobby à d'autres jeunes.

## Quelles missions de service civique pour un jeune dans mon club ?

Ce que peut faire un service civique	Ce que ne peut pas faire un service civique
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de tournois non officiels de pratique et de <b>promotion du sport en direction de personnes éloignées de la pratique sportive</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ ce projet ne peut être développé que dans la mesure où le volontaire développe le projet en <b>collaboration avec les membres salariés et bénévoles de l'association</b></li> </ul> </li> <li>- Aide aux devoirs, <b>accompagnement à la scolarité</b> en lien avec les parents et les professeurs</li> <li>- <b>Développement de nouvelles formes de participation à la vie de l'association</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Organisation de covoiturages</li> <li>○ Organisation de goûters intergénérationnels</li> <li>○ Organisation et animation d'un système de parrainage (tutorat) scolaire et sportif entre les seniors et les jeunes du club</li> </ul> </li> <li>- <b>Valorisation et animation du patrimoine naturel et des lieux de pratique de sport nature</b> (sentiers de randonnées, escalade, rivières...) <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <b>Ces actions doivent viser des objectifs pédagogiques ou de prévention.</b></li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Entraînement sportif</b> : le service civique en peut assurer une fonction d'encadrement en pleine responsabilité mais peut venir en soutien aux entraîneurs salariés ou bénévoles de l'association sur des objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Mission de médiation sociale en cohérence avec une mission plus générale de médiation</b></li> <li>○ <b>Intégration de personnes handicapées (équivalent d'un assistant de vie scolaire pour entraîneur)</b></li> </ul> </li> <li>- <b>Administratif</b> : le service civique ne peut pas être indispensable au fonctionnement courant du service civique. Il ne peut donc pas exercer des tâches administratives en lien avec celui-ci. <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <b>Le volontaire peut être amené à travailler sur des tâches administratives de façon occasionnelle <u>si et seulement si</u> celles-ci sont en lien avec ses missions</b></li> </ul> </li> </ul>



En vous engageant, vous contribuez à faire du terrain du sport, de l'aire de jeu, un espace de rencontre, de mixité et de diversité.

Vous aimez le skate, la boxe, l'athlétisme, le football ? Partagez votre passion en initiant des groupes d'enfants à vos centres d'intérêts au sein d'associations ou de collectivités.

Vous aimez le ski, la voile, l'escalade ? Participez aux activités extrascolaires d'enfants et d'adolescents ou intervenez en support des animateurs dans le cadre de centres de vacances sportifs. Initiez-les à de nouvelles pratiques sportives.

En Seine-et-Marne, plusieurs clubs de Football (FC Montereau, FC Cesson, Torcy) et le District Nord ont pris des jeunes en service civique pour la prévention et lutte contre les incivilités et le développement du sport féminin. De plus, le CNOSF, des [CDOS](#) ou des [comités départementaux](#) ont eux aussi pris des services civiques.

### **Chèques emploi associatif :**

Le [Chèque Emploi Associatif](#) est une offre de service du réseau Urssaf pour favoriser l'emploi en milieu Associatif. Il permet aux associations employant (ou souhaitant employer) au plus 9 salariés équivalents temps plein, soit 14 463 heures dans l'année, quel que soit le nombre de salariés, à temps plein ou à temps partiel, de remplir toutes les formalités liées à l'embauche de personnel :

- Vous réalisez les **formalités liées à l'embauche** (déclaration préalable à l'embauche, contrat de travail) à l'aide d'un seul document : le volet "identification du salarié". Pour plus de simplicité, vous pouvez remplir ce document en ligne depuis votre espace "employeur".
- Vous effectuez **une seule déclaration pour le calcul des cotisations de Sécurité sociale, d'assurance chômage, de retraite complémentaire et de prévoyance** auprès d'un seul interlocuteur : le centre national Chèque Emploi Associatif, à l'aide d'un seul document : le volet social.

Le dispositif est géré par un centre dédié, le centre national Chèque Emploi Associatif.

**A noter que le recours au Chèque Emploi Associatif est subordonné à l'accord du salarié.**

### **Quels sont les avantages du Chèque Emploi Associatif ?**

Le Chèque Emploi Associatif a pour objectif de favoriser l'emploi en milieu associatif en permettant aux associations d'effectuer, en toute simplicité, les formalités administratives liées à l'emploi de salariés :

#### **Une seule formalité**

L'association accomplit, en un seul document, les formalités administratives liées à l'embauche : la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) et le contrat de travail.

**Une seule déclaration** L'association adresse une seule déclaration au centre national Chèque Emploi Associatif pour l'ensemble des organismes de protection sociale obligatoire (Sécurité sociale, chômage, retraite complémentaire et prévoyance).

#### **Un seul règlement**

L'employeur effectue un règlement unique par prélèvement automatique pour l'ensemble des cotisations.

**Et en plus ...** Plus de bulletins de paie à établir ni de calcul de cotisations à effectuer : le centre national Chèque Emploi Associatif s'en charge gratuitement.

**Comment bénéficier du dispositif ?**

Votre association peut adhérer à tout moment au dispositif, à l'occasion d'une embauche ou pour des salariés déjà présents.

Vous pouvez également télécharger le document directement sur ce site, soit l'obtenir auprès de votre Urssaf ou de la banque qui gère le compte de l'association. Vous devez remettre cette demande d'adhésion dûment complétée auprès de la banque qui la transmettra au centre national Chèque Emploi Associatif.

Vous remplissez également un dossier d'affiliation auprès de votre caisse de retraite complémentaire, de prévoyance et de retraite supplémentaire le cas échéant ainsi qu'à un service de santé au travail. Le centre national vous enverra un guide pratique ainsi qu'un accusé de réception validant votre demande d'adhésion sur lequel un mot de passe vous sera précisé. Celui-ci vous permettra d'accéder aux services en ligne du site Chèque Emploi Associatif (consultation de votre compte, télédéclarations...).

Votre banque vous remettra gratuitement le carnet «Chèque Emploi Associatif» personnalisé au nom de l'association.

### **Important**

Si votre association ne dispose pas d'un numéro Siret, vous pouvez en faire la demande :

- en vous connectant sur [www.cfe.urssaf.fr](http://www.cfe.urssaf.fr) (rubrique "déclarer une formalité")
- en vous adressant à votre Urssaf, qui, en sa qualité de centre de formalités des entreprises, procédera

à l'enregistrement de votre association en tant qu'employeur de personnel.

- en contactant le centre national Chèque Emploi Associatif, qui se chargera pour vous de cette formalité.

## **Comment s'utilise le Chèque Emploi Associatif ?**

### **Le volet "identification du salarié"**

Après validation de votre demande d'adhésion, le centre national Chèque Emploi Associatif vous envoie un carnet de volets "identification du salarié" personnalisé au nom de l'association. Simple à remplir, ce document est à transmettre au centre national pour tout salarié entrant dans le dispositif (lors d'une nouvelle embauche ou pour tout salarié déjà présent dans l'association). Le volet "identification du salarié" sert de déclaration préalable à l'embauche (DPAE) et de contrat de travail. Vous pouvez remplir ce document directement depuis votre "espace employeur" à l'aide de votre numéro Siret et de votre mot de passe.

### **Le carnet "Chèque Emploi Associatif"**

Délivré par votre établissement financier, ce carnet, libellé au nom de l'association, est composé de chèques et de volets sociaux.

Le **chèque** sert à rémunérer le salarié. Il se remplit et s'encaisse comme un chèque bancaire. L'association peut utiliser tout autre moyen de paiement : chèques de l'association, virement, espèces (pour un montant maximum de 1 500 euros).

Le **volet social** contient les principaux renseignements sur la période d'emploi et sur les éléments de la rémunération. Le centre national Chèque Emploi Associatif calcule, à votre place, les cotisations dues et établit l'attestation d'emploi de votre salarié. Vous pouvez, avec votre numéro Siret et votre mot de passe, établir les volets sociaux depuis votre "espace employeur".

## **Quel est le rôle du centre national Chèque Emploi Associatif ?**

**Après transmission des informations par l'employeur, le centre national Chèque Emploi Associatif prend le relais.**

Il **calcule**, à la place de l'association, le montant des cotisations et contributions de protection sociale obligatoire en tenant compte des exonérations et allègements applicables.

Il **envoie** au salarié et à l'association les attestations d'emploi valant bulletins de salaire.

Il **communique** à l'association un décompte des cotisations dues (l'association peut demander une modification jusqu'à dix jours avant la date de prélèvement).

Il **effectue** des déclarations annuelles pour les salariés gérés dans le cadre de ce dispositif (déclaration annuelle des données sociales, état récapitulatif annuel, attestation fiscale, transmission du montant de la masse salariale brute annuelle ...).

**Quand les cotisations sont-elles prélevées ?**

Les cotisations sont prélevées par votre Urssaf, le 12 de chaque mois.

### **Le groupement d'employeurs sport de Seine-et-Marne (GE sport 77)**



Les raisons de créer un groupement d'employeurs dans le domaine du sport sont les suivantes :

- Il apporte une assistance aux associations souvent confrontées à des problèmes :
  - Embaucher du personnel qualifié ;
  - Fidéliser les salariés ;
  - Faire face aux fluctuations saisonnières ;
  - Pérenniser les emplois (Emplois-Jeunes...) ;
  - Répondre à des besoins non satisfaits...
  
- Il aide les éducateurs sportifs à :
  - Regrouper leurs interventions ;
  - Obtenir une rémunération satisfaisante ;
  - Gérer les périodes « faibles » (vacances scolaires, journée...) ;
  - Valoriser leurs compétences extra-sportives (formation administrative).

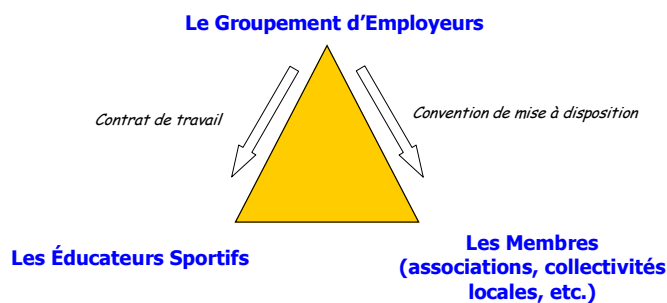
Il s'agit d'un dispositif légalement reconnu (loi du 25 juillet 1985).

Il peut être défini comme un groupement de personnes physiques ou morales constitué dans le but d'embaucher un ou plusieurs salariés, pour les mettre à disposition des membres du groupement. Les GE peuvent également apporter à leurs membres leur aide ou leur conseil en matière d'emploi ou de gestion de ressources humaines. (article 20 de la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises).

Le GE est un dispositif particulièrement adapté à des structures qui proposent des emplois très morcelés, qui rencontrent des difficultés dans la gestion administrative des contrats, qui n'ont pas la disponibilité et les compétences pour gérer les questions d'emploi. Autrement dit, il s'agit d'un dispositif qui répond aux besoins de nombreux employeurs dans le domaine associatif sportif.

Conformément au schéma suivant, le fonctionnement du GE est tripartite.

## Un fonctionnement tripartite



L'intérêt pour les associations employeuses ayant recours aux services du GE sports 77 est le suivant :

- Mutualiser les besoins d'emploi ;
- Organiser le temps partiel entre plusieurs associations et collectivités locales ;
- Créer des fonctions que l'on ne pourrait pas créer seuls ;
- Développer son offre de service et les activités proposées ;
- Bénéficier d'une expertise dans le domaine de l'emploi, de la gestion des ressources humaines, ou de la vie associative » acquise depuis 12 ans par association profession sports et loisirs de Seine-et-Marne (APSL 77) ;
- Rechercher et partager des moyens et les aides pour mieux financer les emplois : emplois CNDS (ex plan sport emploi), contrats aidés, contrat de professionnalisation ;
- Fidéliser les salariés et permettre la continuité et le développement des activités ;
- Être soulagé des démarches administratives et de la gestion de l'emploi ;
- Développer la formation des salariés et faire évoluer les compétences.

L'intérêt pour les salariés employés dans le cadre d'un GE est le suivant :

- Développer leur temps de travail, tendre vers un temps plein en contrat à durée indéterminé (CDI) ;
- Ne disposer que d'un seul employeur (1 bulletin de paye, 1 contrat de travail,...) ;
- Bénéficier d'une couverture sociale et d'avantages sociaux ;
- Disposer d'un suivi professionnel et d'un plan de carrière (convention collective, politique salariale,...) ;
- Se former et faire évoluer ses compétences et ses perspectives d'emploi ;
- Rompre l'isolement, favoriser l'échange entre salariés (culture d'entreprise).

Le GE sports 77 obéit à des règles communes à tous les GE. Il est régi sous une forme associative. La mise à disposition de salariés est son objet principal. Il relève obligatoirement d'une convention collective, en l'occurrence la convention collective nationale du sport.

Par rapport à d'autres GE, il présente néanmoins certaines particularités : il est composé de structures sans but lucratif et intervient dans un secteur, le sport, où les plannings sont particulièrement morcelés.

L'adhésion d'une association employeuse au GE sport 77 implique :

- La participation à la construction d'emplois « visibles » ;
  - Ambition de pérenniser les emplois,
  - Stratégie de développement des activités,
  - Recherche de financement
- Une responsabilité solidaire des adhérents sur les dettes du GE à l'égard des salariés et des organismes sociaux. Une gestion précautionneuse du risque est mise en place par :
  - Des garanties financières,
  - Le choix attentif des adhérents,
  - La constitution de réserves,
  - Une gestion saine et rigoureuse,
  - Un encaissement régulier des factures,
  - La constitution d'un fond de trésorerie.
- Un coût lié notamment au règlement de frais de gestion : paiement du coût de l'emploi augmenté de frais de gestion (7% du salaire chargé) ;
- Le respect d'obligations liées au respect du droit du travail : responsabilité des conditions d'exécution du contrat (adhésion, participation aux instances du GE, convention de mise à disposition, paiement des factures en temps et en heure...) ;
- Un investissement dans la promotion du GE pour faire adhérer de nouveaux membres, et, ce faisant, réduire les risques pour les répartir sur un plus grand nombre d'adhérents d'une part, et augmenter les opportunités de mutualisation de l'emploi d'autre part.

Lien document groupement d'employeurs

**Guide de Labellisation créé par la Fédération Nationale des Offices Municipaux des Sports (FNOMS) :**



La FNOMS regroupe les Offices Municipaux des Sports (OMS) dont l'organisation et les missions sont décrites sur le site accessible par le [lien suivant](#).

Un OMS est une structure indépendante regroupant tous les acteurs du sport de son territoire (communes ou communauté de communes).

Un OMS fournit une aide à la décision notamment auprès des élus tout en étant indépendant politiquement.

Pour résumer, un OMS est un outil efficace de :

- Concertation (réflexion sur la place des APS sur le territoire, proposition de piste de développement, participation à la programmation des équipements sportifs...)
- soutien aux associations (proposer des services administratifs et matériels, valorisation du bénévolat, l'OMS peut devenir groupement d'employeurs...)
- participation à la vie locale (gestion d'un Centre de Médecine du Sport (CMS), animation de la vie associative locale...)
- communication (réalisation d'outils de communication et organisation d'évènements)

## Conclusion

Ce guide fait l'objet d'une première présentation lors du colloque du 29 janvier 2013 à Ozoir-la-Ferrière intitulé « La féminisation dans le sport : enjeux et perspectives pour la Seine-et-Marne ».

Lors de ce colloque sont présentées les grandes orientations d'un plan d'action portant sur l'olympiade en cours et visant à promouvoir, en Seine-et-Marne, la pratique sportive féminine et l'accès des femmes aux responsabilités associatives dans le champ du sport.

Ce plan d'action a vocation à être élaboré en lien étroit avec les différents acteurs susceptibles de s'y investir, notamment les partenaires ayant concouru à la rédaction de ce guide et participé aux travaux du comité de pilotage.

Par ailleurs, le guide comme le plan d'action sont évolutifs et feront l'objet de réactualisations périodiques téléchargeables à partir des liens suivants :

- Pour télécharger le guide, cliquer sur : [www.ddcs77.fr/guidefemmeetsport77.pdf](http://www.ddcs77.fr/guidefemmeetsport77.pdf)
- Pour télécharger le plan d'action, cliquer sur : [www.ddcs77.fr/plandactionsfemmeetsport77.pdf](http://www.ddcs77.fr/plandactionsfemmeetsport77.pdf)

# Annexes

## Adresses utiles- organismes ressources

### DDCS 77

#### Délégation départementale aux droits des femmes et à l'Égalité :

Catherine Seurre : déléguée départementale

Mail : [catherine.Seurre@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:catherine.Seurre@seine-et-marne.gouv.fr)

Téléphone : 01 64 41 58 55

Sophie Ratieuville : assistante

Mail : [sophie.ratieuville@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:sophie.ratieuville@seine-et-marne.gouv.fr)

Téléphone : 01 64 41 58 51

#### Pôle Sport pour tous

Philippe Baylac : chef du Pôle

Mail : [philippe.baylac@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:philippe.baylac@seine-et-marne.gouv.fr)

Téléphone : 01 64 41 58 67

Christian Boyard : Référent Sport et Femmes

Mail : [christian.boyard@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:christian.boyard@seine-et-marne.gouv.fr)

Téléphone : 01 64 41 58 69

#### Contact emplois d'avenir

Joseph de Tarragon : délégué départemental à la Vie associative

Mail : [joseph.de-tarragon@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:joseph.de-tarragon@seine-et-marne.gouv.fr)

Téléphone : 01 64 41 58 85

#### Contact service civique

Pour le Nord Seine-et-Marne

Pierre Luc Moreau

Mail : [pierre-luc.moreau@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:pierre-luc.moreau@seine-et-marne.gouv.fr)

Téléphone : 01 64 41 58 71

Pour le Sud Seine-et-Marne

Sébastien Vilaplana

Mail : [sebastien.vilaplana@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:sebastien.vilaplana@seine-et-marne.gouv.fr)

Téléphone : 01 64 41 58 92

**Conseil Général de Seine-et-Marne:**

Isabelle Chusseau

Mail : [isabelle.chusseau@cg77.fr](mailto:isabelle.chusseau@cg77.fr)

**CDOS 77**

Julie Schram

Mail : [crib.cdos77@gmail.com](mailto:crib.cdos77@gmail.com)

Téléphone : 01 60 56 04 22

**La DRJSCS :**

Robert Bouchoule

Mail : [robert.bouchoule@drjscs.gouv.fr](mailto:robert.bouchoule@drjscs.gouv.fr)

**Le Pôle SEMC :**

Mail : [prn@semc.fr](mailto:prn@semc.fr)

Téléphone : 04 42 29 68 99

**FEMIX' Sports**

Mail : [femixsports@hotmail.fr](mailto:femixsports@hotmail.fr)

## Bibliographie

Portail documentaire du Pôle SEMC : <http://semc.aidel.com/>

Pôle SEMC : <http://www.semc.fr/>

Avec de nombreux documents téléchargeables sur le site sur cette thématique tels que :

- Rapport de féminisation (de 2004 à 2009),
- Stratégie Marketing et développement de produit in regroupement des emplois STAPS, PRN SFPP, 2008 version papier et numérique disponible sur demande.
- Fiches « sportives en Histoire » <http://www.semc.fr/newsletter/pub/outils/fh.pdf>
- Frises « Femmes, sport, éducation et citoyenneté... Toute une histoire ». Téléchargeable sur le site du PRN <http://www.semc.fr/newsletter/pub/outils/frises.pdf>
- Le répertoire 2012 des dispositifs « femmes et sports », téléchargeable sur le site du PRN : <http://www.semc.fr/newsletter/pub/outils/dispo12.pdf>
- L'annuaire des commissions féminines : <http://www.semc.fr/newsletter/pub/outils/annu12.pdf>

Pour le contexte européen :

- <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1194619&Site=CM>
- [http://ec.europa.eu/public\\_opinion/archives/ebs/ebs\\_334\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_334_fr.pdf)
- [http://ec.europa.eu/sport/white-paper/white-paper\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/sport/white-paper/white-paper_fr.htm)
- Europe et approche de genre : L'approche du genre est intégrée à toutes les politiques européennes. Elle fait partie de la recommandation CM/Rec (2007)13 du Conseil de l'Europe : <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1194619&Site=CM>
- Sport et Citoyenneté : <http://sportetcitoyennete.com/>

Sites Internet :

Voici un petit listing des sites intéressants, qui vous permettront de mieux suivre le Sport Féminin au quotidien :

- \* Omnisport : Elles'Sport; Femmes de Sport; Sportiva; Kateia Sport
- \* Football : Une-deux.net ; Footoféminin; Fémina Foot; Planète Foot au Féminin; Foot d'Elles; Foot Fem Live
- \* Handball : Ligue Nationale de Handball Féminin, Femmes de Défis; Hand Team
- \* Basket Ball : Ladyhoop, Ligue Féminin de Basket Ball.
- \* Judo : AllJudo.net

De plus, deux émissions de radio ont vu le jour récemment et elles sont consacrées exclusivement au sport féminin :

- L'émission « **Elles ' Sport** »
- L'émission « **Cissé Sport** »

Lien vers des actions mises en place par certaines fédérations :

Aviron : <http://www.avironfrance.fr/Actualite/Article.php?ref=899>



Athlétisme : <http://www.athle.fr/asp.net/main.news/news.aspx?newsid=10593>  
<http://lifa.athle.org/asp.net/espaces.news/news.aspx?id=115022>

Handball : [http://www.ff-handball.org/actualites/actualites/detail-des-actualites/article/les-mercredis-du-hand-3e-edition.html?tx\\_ttnews\[backPid\]=3542&cHash=506f43533517af4e227ebf299280ad5c](http://www.ff-handball.org/actualites/actualites/detail-des-actualites/article/les-mercredis-du-hand-3e-edition.html?tx_ttnews[backPid]=3542&cHash=506f43533517af4e227ebf299280ad5c)

Aérobic : <http://www.ffboxe.asso.fr> (rubrique Aérobic)

Autre lien intéressant : <http://www.come4news.com/quand-le-sport-devient-elles-439865>

Bibliographie sélective sur « sport » ou « femme et sport » :

*Dossiers thématiques :*

- « Comment inciter le plus grand nombre à pratiquer un sport ou une activité physique ? », La note d'analyse, Avril 2011, n°217, <http://www.strategie.gouv.fr/>
- Coll., *Sport, intégration et territoires*, Société Neuchâteloise de Géographie, n° 50-51, 2006-2007.

*Articles ou chapitres :*

- Ordiani Natacha, « Les stéréotypes de genre sur les forums de discussion dédiés au sport », in Roger Anne et Terret Thierry, *Sport et genre. Objets, arts et médias*, Volume 4, Paris, L'Harmattan, Espaces et temps du sport, 2005, p. 221-236
- Gasparini William, « Les jeunes et l'institution sportive : affiliation, désaffiliation, malentendus », communication présentée aux « Premières rencontres jeunes et sociétés en Europe et autour de la Méditerranée », à Marseille, 22-24 octobre 2003, <http://jeunes-et-societes.cereq.fr/PDF/Gasparini.pdf>
- Mennesson Christine, « La gestion de la pratique des femmes dans deux sports « masculins » : des formes contrastées de la domination masculine », *Revue STAPS*, n°63, 2003, p 89-106.
- Louveau Catherine, « Les femmes dans le sport : construction sociale de la féminité et division du travail », in *Les entretiens de l'INSEP, Sport de haut niveau au féminin*, n°32, Les Cahiers de l'INSEP, 2002, p.49-63
- Biache Marie-Joseph, « Qu'est-ce qu'un sport féminin ? Le cas du handball. Essai d'épistémologie appliquée », in Arnaud Pierre et Terret Thierry, *Histoire du sport féminin. Sport masculin-sport féminin : éducation et société*, Tome 2, Paris, L'Harmattan, Espaces et Temps du Sport, 1996, p.227-245
- Brocard Carine, « L'image de la femme sportive dans la publicité », *Revue STAPS* n°28, Mai 1992,

*Ouvrages :*

- Acensi Jean-Philippe, Vieille-Marchiset Gilles, *Le sport ne sert pas qu'à faire des champions*, Editions les Carnets de l'info, 2011
- Terret Thierry, *Sport et genre*, 4 Volumes, Paris, L'Harmattan, Espaces et temps du sport, 2005.
- Erraïs Borhane et Lanfranchi Marie-Christine (Dir.), *Femmes et sport dans les pays méditerranéens*, Actes du Colloque Euroméditerranéen, Antibes, Juan les Pins, Edition Association « Femmes, sport, culture, méditerranée », 23-25 Novembre 2000, p.198-204
- Davaisse Annick, Louveau Catherine, *Sports, école, société : la différence des sexes. Féminin, masculin et activités sportives*, Paris, L'Harmattan, 1998, p21-197
- Augustin Jean-Paul, Ion J., *Des loisirs et des jeunes*, Les Éditions ouvrières, Paris, 1993.

*Thèses :*

- Mennesson Christine, *Des femmes au monde des hommes. La construction de l'identité des femmes investies dans un sport « masculin » : étude comparée du football, des boxes poings-pieds et de l'haltérophilie*. Thèse sous la direction de Berthelot Jean-Michel, Toulouse, Université Paul Sabatier, 2000

*Rapports :*

- Rapport d'information n° 650 (2010-2011) de Mme Michèle ANDRÉ, fait au nom de la délégation aux droits des femmes, déposé le 21 juin 2011
- **Filles et garçons sur le chemin de l'égalité- 8 juin 2011** Document réalisé par le Ministère de l'éducation nationale
- Chiffres-clés de l'égalité entre les femmes et les hommes en 2010, **10 mars 2011**, Chiffres récoltés et diffusés depuis 2000 par le Service des droits des femmes et de l'égalité
- Rapport de l'assemblée du sport, juin 2011

- *Rapports sur la féminisation du sport en France*, Ministère des sports, Direction des sports, de 2005 à 2009, téléchargeable
- *Rapport pluriannuel sur la féminisation du sport*, 2004-2007, PRN SFPF, téléchargeable
- Mignon, Truchot, *Les pratiques sportives en France ; résultats de l'enquête menée en 2000*, Ministère des Sports, INSEP, 2002, 226 p.

#### Bibliographie sélective Territoire « ZUS, quartier populaire, femmes, sport »

##### Dossiers thématiques :

- Lettre d'information du Pôle ressources national Sport, Famille et Pratique Féminine, *Numéro spécial Sport, filles et cité*, Septembre 2008, téléchargeable

##### Articles ou chapitres :

- Tatu-Colasseau Anne, Vieille Marchiset Gilles, « Le loisir, moteur de la rébellion silencieuse des descendantes de l'immigration maghrébine », in Actes du colloque *Genrebillion*, ENS-LSH Lyon, 3-4 Juin 2010, Editions des archives contemporaines, 2011.
- Coignet Benjamin, « L'innovation sociale dans le sport. Le cas des clubs sportifs dans les quartiers populaires français », *Revue Interrogation* n°10, Juin 2010, <http://www.revue-interrogations.org>
- Tatu-Colasseau Anne, « L'accès des femmes de milieu populaire aux loisirs, une dialectique de soumission/émancipation », in Vieille Marchiset G. (Dir.), *Des loisirs et des banlieues enquête sur l'occupation du temps libre dans les quartiers populaires*, Paris, L'Harmattan, Logiques sociales, 2009, p 81-116.
- Tatu Anne et Vieille-Marchiset Gilles, « Espaces de loisirs et rapports sociaux de sexe. L'exemple des zones urbaines sensibles », in Ferréol Gilles et Vieille Marchiset Gilles, *Loisirs, sports et sociétés, regards croisés*, Besançon, PUFC, 2008, p.135-150
- Gasparini William et Knobe Sandrine, « Le salut par le sport, effets et paradoxes d'une politique d'insertion », *Déviance et Société*, vol 29, n°3, 2005, p.445-461
- Croquette Elsa, « Les sportives de haut niveau d'origine Nord Africaine : type d'investissement sportif, cadre de socialisation et configurations familiales. », *Revue STAPS*, n°66, 2004, p.179-193
- Amiraux Valérie, « Femmes musulmanes et pratique d'une activité physique », in Erraïs Borhane et Lanfranchi Marie-Christine (Dir.), *Femmes et sport dans les pays méditerranéen*, Actes du Colloque Euroméditerranéen, Antibes, Juan les Pins, Edition Association « Femmes, sport, culture, méditerranée », 23-25 Novembre 2000, p.198-204

##### Ouvrages :

- Gasparini William, Vieille Marchiset Gilles, *Le sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques*, Paris, PUF, 2008.

##### Thèses :

- Croquette Elsa, *Les filles issues de l'immigration nord-africaine dans le sport intensif en France. Modes de socialisation, trajectoires sociales et construction de soi*, Thèse sous la co-direction de Clément Jean-Paul et Mennesson Christine, Toulouse, Université Paul Sabatier, 2005
- Guérandel Carine, *Les modes de socialisation des jeunes filles et des jeunes garçons des quartiers populaires urbains dans les structures sportives. Le cas d'un quartier toulousain*, Thèse sous la direction de Mennesson Christine, Université Paul Sabatier Toulouse, 2008

##### Rapports de recherche :

- Parmantier Charlotte, *Sportives et musulmanes : des socialisations à l'épreuve du sport. Normes sexuées et conditions d'accès des filles d'immigrés maghrébins à la pratique du football et de la gymnastique*, Thèse sous la direction de Catherine Louveau, Paris, Université Paris-Sud 11, 2010

- Vieille Marchiset Gilles et Coignet Benjamin (Dir.), « Les clubs sportifs dans les zones urbaines sensibles : des lieux d'intégration et d'éducation ? », *Rapport final : Les ressorts des innovations sociales dans les clubs sportifs dans les zones urbaines sensibles : approches systémique et critique*, Tome 1, Janvier 2011, enquête DIV, APELS, [téléchargeable](#)
- *Sport, filles et Cités. Une enquête dans les Yvelines*, DDJS des Yvelines, Publication de l'INJEP n°85, Février 2007.
- Tatu Anne, « Les rapports sociaux de sexes dans les temps libres : une discrimination à l'égard des femmes », in Vieille-Marchiset G. (Dir.), *Sports et loisirs dans les quartiers populaires en Franche-Comté. Eléments de structuration et/ou de relégation*, Rapport intermédiaire de recherche, Janvier 2007, p 81-120.
- Deydier Brigitte (dir.), *Rapport Femmes et sports*, Paris, Ministère des Sports, 2004

Quelques références bibliographiques générales sur rapports sociaux de sexe dans les quartiers

Articles ou chapitres :

- Clair Isabelle, « La mauvaise réputation. Etiquetage sexué dans les cités », in Callu E., Jurmand JP., Vulbeau A., *La place des jeunes dans la cité. Espaces de rue, espaces de parole*, Tome 2, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 47-60.

Ouvrages :

- Rubi Stéphanie, *Les crapuleuses, ces adolescentes déviantes*, Paris, PUF, 2005, 207p.

Rapports de recherche :

- Kebabza Horia et Welzer-Lang Daniel (dir.), « Jeunes filles et garçons des quartiers. Une approche des injonctions de genre », *Rapport de recherche*, Septembre 2003, 168p.

Bibliographie Territoire « milieu rural »

Dossiers thématiques :

- Newsletter n°5 PRN SEMS, *Dossier Sport et ruralité*, Janvier 2011, [téléchargeable](#)
- Colloque FAIRE CAMPAGNE, Rennes 17-18 mars 2005, [tous les articles téléchargeables sur : eso.cnrs.fr/spip.php?rubrique78](#)

Articles ou chapitres :

- Aubert Francis, Lepicier Denis, Schaeffer Yves, « Diagnostic des espaces ruraux français : proposition de méthode sur données communales et résultats à l'échelle du territoire national », Ministère de l'agriculture et de la pêche, *Notes et études économiques*, n°26, décembre 2006, p.7-34.
- Keerle Régis, « Territorialisations par le sport : un regard géographique » in Louveau C., Drouet Y., *Sociologie du sport : débats et critiques*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- Brevard Lydiane, « L'espace périurbain lointain : un espace théâtre de nouvelles pratiques sociales et spatiales », *Colloque FAIRE CAMPAGNE*, Rennes 17-18 mars 2005, [téléchargeable sur : eso.cnrs.fr/spip.php?rubrique78](#)
- Brunhes-Glamcevski Blandine, « La femme en milieu rural et l'influence de son milieu de vie », *Colloque FAIRE CAMPAGNE*, Rennes 17-18 mars 2005, [téléchargeable sur : eso.cnrs.fr/spip.php?rubrique78](#)
- Regourd Estelle, « Les associations, porteuses de projet pour de nouvelles ruralités ? », *Colloque FAIRE CAMPAGNE*, Rennes 17-18 mars 2005, [téléchargeable sur : eso.cnrs.fr/spip.php?rubrique78](#)
- Tonini B., « Les pratiques sportives en milieu rural : facteur de dynamisme et élément d'identité », *Colloque Faire campagne*, Rennes, mars 2005, [téléchargeable sur : eso.cnrs.fr/spip.php?rubrique78](#)
- Regourd Estelle, « Le phénomène associatif dans la recomposition territoriale : vers de nouvelles ruralités ? », *Ruralia*, n°15, 2004
- Augustin J-P, « La diversification territoriale des activités sportives », *L'Année sociologique*, Vol.52, n°2, 2002, p. 417-435.

- Augustin J-P., « Pratiques sportives et territoires : les atouts des régions », *Sud-Ouest Européen : revue géographique des Pyrénées et du Sud Ouest*, n°13, 2002, p.3-10.
- Cettolo Hélène, « Action culturelle et développement local en milieu rural. Le cas de trois projets culturels en Midi Pyrénées », *Ruralia*, n°6, 2000.
- Moscovici Marie, « Le changement social en milieu rural et le rôle des femmes », *Revue de sociologie française*, vol.1, n°3, 1960, p.314-322.
- Saouter Anne, « La maman et la putain, les hommes, les femmes et le rugby », *Terrain*, n°8, 1987, p.14-25

#### Ouvrages :

- Augustin Jean-Pierre, Bourdeau Philippe, Ravenel Loic, *Géographie des sports en France*, Paris, Vuibert, 2008
- Augustin J-P., *Sport, géographie et aménagement*, Paris, Nathan, 1995.
- Augustin J-P., Garrigou A., *Le rugby démêlé. Essai sur les Associations Sportives, le Pouvoir et les Notables*, Bordeaux, Le Mascaret, 1985

#### Thèses :

- Mao P., *Les lieux des pratiques sportives de nature dans les espaces ruraux et montagnards. Contribution à l'analyse géographique des sports*, Thèse de géographie, Université de Grenoble I, 2003.
- Grosjean F., *Le football, un élément de structuration de l'espace franc-comtois*, Thèse de géographie, Université de Franche Comté, 2003.

#### Quelques références bibliographiques générales sur pratiques de loisir

##### Articles ou chapitres :

- Raibaud Yves, « Genre et loisirs des jeunes », *EMPAN* n°65, 2007-1, p 67-73
- Donnat Olivier, « La transmission des passions culturelles », Pronovost Gilles (Dir.), *Enfances, familles, Générations*, n°1, Automne 2004
- Donnat Olivier, « Les univers culturels des français », *Sociologie et Sociétés*, Vol.16, n°1, 2004.
- Le Feuvre Nicola, « Les temps sociaux du travail et du loisir : le cas des mères de famille en France », *Loisir et société*, Vol 15, n°2, 1992, p 95-114.
- Samuel Nicole, « L'aspiration des femmes à l'autonomie : loisir familial et loisir personnel », *Loisir et société*, Vol 15, n°2, 1992, p343-354.

#### Quelques experts universitaires à consulter

##### Sur les quartiers et le sport :

Gilles Vieille Marchiset, William Gasparini, Carine Guérandel, Benjamin Coignet, Croquette Elsa, Parmentier Charlotte, Tatu-Colasseau Anne

##### Sur les territoires ruraux et le sport :

Clément Prévitali, Frédéric Guyon, Tonini B., Regourd Estelle

##### Sur l'histoire du sport féminin

Thierry Terret

##### Sur le sport féminin :

Catherine Louveau, Christine Mennesson



## Lexique

### **SIGLES**

<b>ACE :</b>	Association canadienne des entraîneurs
<b>ACSE :</b>	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
<b>APES :</b>	Accord partiel élargi sur le sport
<b>BEES :</b>	Brevet d'Etat d'éducateur sportif
<b>BPJEPS :</b>	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
<b>CDD :</b>	Contrat à durée déterminée
<b>CDI :</b>	Contrat à durée indéterminée
<b>CDOS :</b>	Comité départemental Olympique et sportif
<b>CG :</b>	Conseil général
<b>CIO :</b>	Comité international Olympique
<b>CNDS :</b>	Centre national pour le développement du sport
<b>CNOSF :</b>	Comité national Olympique et sportif
<b>CR :</b>	Conseil régional
<b>CREPS :</b>	Centre régional d'éducation physique et sportive
<b>CROS :</b>	Comité régional Olympique et sportif
<b>CTD :</b>	Conseiller technique départemental
<b>CTS :</b>	Conseiller technique sportif
<b>DDASS :</b>	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
<b>DDCS :</b>	Direction départementale de la cohésion sociale
<b>DDFE :</b>	Déléguée départementale aux droits des Femmes
<b>DES-JEPS :</b>	Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
<b>DRASS :</b>	Directions régionales des affaires sanitaires et sociales
<b>DRDFE :</b>	Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité
<b>DRJSCS :</b>	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
<b>IDF :</b>	Ile de France
<b>INSEE :</b>	Institut national de la statistique et des études économiques
<b>IRDS :</b>	Institut régional de développement du sport
<b>MEDEF :</b>	Mouvement des entreprises de France
<b>MEOS :</b>	Mission des études, de l'observation et des statistiques
<b>OMS :</b>	Office municipal des sports
<b>ONG :</b>	Organisation non gouvernementale
<b>PRN SEMC :</b>	Pôle ressource national sport, éducation, mixité, citoyenneté
<b>STAPS :</b>	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
<b>UCPA :</b>	Union nationale des centres sportifs de plein air
<b>UNESCO:</b>	United Nations educational, scientific and cultural organization
<b>UNSS:</b>	Union nationale du sport scolaire
<b>ZEP :</b>	Zones d'éducation prioritaire
<b>ZUS :</b>	Zone urbaine sensible

### **Termes ou expressions :**

**GENDER MAINSTREAMING ou Approche intégrée du genre :** Selon le Conseil de l'Europe (Groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité -EG-S-MS- ), le *gender mainstreaming* est : *"la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des*

*processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques."*

Le *gender mainstreaming*, ou approche intégrée de la dimension de genre, est donc une **stratégie** qui a pour ambition de renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans la société, en intégrant la dimension de genre dans le contenu des politiques publiques.

Une politique qui intègre la dimension de genre est une politique dans le cadre de l'établissement de laquelle on a examiné de manière comparative la situation des femmes et des hommes concernés, on a identifié les éventuelles inégalités entre les sexes, et on a cherché à les réduire ou à les éliminer.

Le *gender mainstreaming* est une **approche transversale**, c'est-à-dire une approche qui s'applique à tous les domaines politiques (ex : Emploi, Affaires sociales, Finances, Santé, Mobilité, Justice, Sport...).

Le *gender mainstreaming* est une **approche systématique** qui s'applique à toutes les phases du "cycle politique" (préparation, décision, mise en oeuvre, évaluation). Le *gender mainstreaming* concerne donc **tous les acteurs** impliqués dans la définition, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques. Le fait de vérifier l'impact potentiellement différent pour les femmes et les hommes de toute mesure politique envisagée doit en effet devenir un réflexe, un automatisme pour chaque agent impliqué dans les différentes phases du cycle politique.

Enfin, le *gender mainstreaming* est une **approche préventive** puisqu'il a notamment pour objectif d'éviter que les pouvoirs publics ne mettent en place des politiques qui créent ou accentuent des inégalités entre hommes et femmes.

## Liste des documents complémentaires

### Colloques / rencontres:

- Association Fémix'Sports : Paris, 16 octobre 2012 ; « Femmes dirigeantes et fédérations sportives »,
- CDOS de Savoie / DDJS de Savoie : Chambéry, 14 septembre 2009 ; « La place des femmes dans les organisations sportives : la parité est t'elle possible ? »,
- Association Femmes Solidaires : Paris, 5 octobre 2012 ; « Sport : pas de filles hors-jeu »,
- Ligue d'Ile-de-France d'athlétisme : Paris, 10 novembre 2012 ; « l'Athlétisme au féminin,
- Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé du Centre (FRAPS): Orléans, 13 décembre 2012 ; « femmes et sports, un enjeu local »,

### Ouvrages, guides, publications, presse :

- DRJSCS d'Aquitaine : « L'accès des femmes au sport »,
- CROS de Bourgogne : « Sportives en Bourgogne : portraits, histoires et témoignages »,
- Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Basse-Normandie et du calvados : « Du sport au féminin en Basse-Normandie : portraits de femmes, présentation de projets,
- Réseau « Femmes et sport » en Puy-de-Dôme : « Charte Femmes et Sports en Auvergne »,
- Magazine UFOLEP 100% Bad : « Bien dans leur peau »

### Enquêtes, témoignages, études :

- Comité Départemental Olympique et Sportif du Vaucluse : « Sport et bénévolat en Vaucluse : passion de femmes »,
- Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des Yvelines,
- Revue STAPS 2004 : « Répartition sexuée des dirigeant (e)s au sein des organisations sportives françaises,
- Institut Régional de Développement du Sport : « La pratique sportive des franciliennes »,
- Revue STAPS 2003 : « La gestion de la pratique des femmes dans deux sports [masculin] : des formes contrastées de la domination masculine »,
- Données Sociales - La Société Française : « La pratique sportive en France, reflet du milieu social,
- Recensement réalisé par la Mission des Etudes, de l'Observation et des Statistiques, auprès des fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports : « Répartition territoriale et genre (licence 2010),
- Fédération Française des Sociétés d'Aviron, PV AG